

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 15 juin 2018	N° 2018-325

Convocation du 8 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 15 juin 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Patrick BOBET
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à M. Thierry TRIJOLET
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Nicolas BRUGERE à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Monsieur François JAY.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 12h00
M. Alain SYLVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 15 juin 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2018-325

Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU (Plan local d'urbanisme) pour le projet BAHIA à Talence - Arrêt du bilan de la concertation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Note explicative de synthèse

Par délibération du 24 novembre 2017 Bordeaux Métropole a décidé d'engager une procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet visant à permettre la réalisation du projet BAHIA à Talence.

Le projet BAHIA concrétise le regroupement de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle située à Talence et de l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué situé à Villenave-d'Ornon, deux établissements hospitaliers géographiquement proches.

Cet ensemble correspond à une logique de mutualisation des compétences et des moyens médicaux pour les besoins de santé des publics civils et militaires.

Dans des locaux restructurés et modernisés, BAHIA vise à apporter une offre de soins améliorée dans des conditions optimisées.

Les objectifs du projet sont :

- Proposer une offre de soin performante dans le secteur sud de l'agglomération par la fusion des 2 plateaux médico-techniques
- Réorganiser les entrées et les circuits du site
- Améliorer la prise en charge du handicap
- Améliorer l'efficacité des fonctions administratives et logistiques

Le projet prévoit :

- La construction d'un bâtiment recevant des activités de consultations et de management (actuellement accueillies dans le bâtiment 24)
- La démolition du bâtiment 24 et la construction d'un nouveau bâtiment
- La restructuration partielle du rez-de-jardin (plateau médico-technique et ancienne pharmacie)

Le PLU en vigueur contraint la mise en œuvre opérationnelle d'une partie du projet, à savoir la démolition du bâtiment 24 pour le remplacer par une nouvelle construction plus adaptée. En effet le bâtiment 24 fait l'objet d'une protection patrimoniale qui interdit sa démolition.

Pour cette raison, une procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet portant sur la suppression de cette protection est nécessaire.

Par ailleurs, dès lors qu'elles sont soumises à évaluation environnementale en application du code de l'urbanisme, les procédures de mise en compatibilité du PLU entrent dans le champ d'application de la concertation environnementale prévue par le code de l'environnement aux articles L 121-15-1 et suivants.

C'est en ce sens que Bordeaux Métropole a délibéré le 24 novembre 2017 afin de prévoir les modalités de cette concertation en amont permettant d'associer le public. Celle-ci, d'une durée de 3 semaines, s'est déroulée du 19 février 2018 au 9 mars 2018, sous l'égide d'un garant désigné par la Commission nationale du débat public.

Les modalités de la concertation

Le dossier de concertation a été mis à la disposition du public

- en mairie de Talence
- à Bordeaux Métropole (immeuble Laure Gatet 41 crs Maréchal Juin à Bordeaux)
- sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Le public a pu ainsi en prendre connaissance et formuler ses observations soit sur les registres papier, soit sur le registre dématérialisé.

Il a pu également adresser ses observations par courrier à l'attention du garant de la concertation, par voie postale et par mail.

Une réunion publique, en présence du garant de la concertation, s'est tenue le 6 mars 2018 à Talence.

Le public a été informé de l'ensemble des modalités par annonces légales dans la presse, par affichage de la délibération du 24 novembre 2017 à Bordeaux Métropole, ainsi que sur son site internet dédiée aux participations, en mairies de Talence, Bègles et Villenave d'Ornon, par affichage de l'avis de concertation sur le site de Bagatelle ainsi qu'en divers lieux des communes précitées. Un article est également paru dans le journal de la commune de Talence « Talence mag ». La réunion publique a été annoncée dans le journal Sud-Ouest, sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole, par affiches sur la commune de Talence, dans la newsletter de Bordeaux Métropole.

Le bilan du garant

En application du code de l'environnement, le garant a établi un bilan qu'il a remis à Bordeaux Métropole. Celui-ci a été publié sur le site de la participation de Bordeaux Métropole dès le 9 avril 2018, soit un mois après la fin de la concertation. Ce bilan est joint à la présente note de synthèse.

Ce bilan

- présente le projet et son contexte
- résume la façon dont la concertation s'est déroulée
- présente les résultats de la concertation (questions et thématiques abordées par les citoyens dans leurs observations à savoir principalement la localisation du projet, l'offre de soins, la circulation et le stationnement dans le quartier, le mode de financement, l'information du public et la gouvernance, l'impact des travaux, la question du patrimoine bâti et de sa protection, le devenir du site de l'hôpital Robert Picqué)

- présente l'avis du garant sur le déroulé de la concertation (une concertation qu'il juge nécessaire mais tardive avec des préoccupations des riverains et des citoyens qui dépassent le cadre du PLU et des marges de manœuvre mal identifiées)
- présente ses recommandations sur les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre jusqu'à l'enquête publique. Celles-ci ne s'adressent pas uniquement à Bordeaux Métropole mais également au porteur de projet et à la ville de Talence. Il s'agit d'apporter des réponses argumentées et de communiquer les études disponibles, d'ouvrir des espaces de concertation complémentaires, de prendre des engagements auprès des riverains.

Nombre de contributions et synthèse des remarques issues de la concertation

Nombre de contributions par dispositifs de concertation :

- Site de la concertation de Bordeaux Métropole : 113 avis et 40 réactions argumentées
- Réunion du 6 mars 2018 : environ 200 participants
 - o Nombre d'intervention à l'oral des participants : 35
 - o Contributions individuelles : 17
- Registres de la concertation :
 - o Registre BM : 0
 - o Registre Talence : 11
- Mail ou courrier envoyés à la garante : 20
- Une pétition de 33 signataires

Un total de 237 contributions argumentées.

Les remarques issues de la concertation ont été regroupées dans les thématiques suivantes :

- **L'urbanisme (le patrimoine bâti et paysager, le confort des riverains) :**

Des participants voient dans le projet « Bahia » une modernisation et une amélioration architecturale du bâti en précisant que le bâtiment 24 n'est plus adapté aux usages d'un hôpital. Il doit être reconstruit aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, ce qui n'est pas le cas ni de l'Hôpital Robert Picqué, ni de Bagatelle. Pour d'autres participants, au contraire, la destruction d'un bâtiment d'intérêt patrimonial n'est pas souhaitée et pour eux l'évolution du PLU ne doit donc pas avoir lieu.

De nombreux participants s'inquiètent également de la surdensification du quartier qui va entraîner un changement de leur cadre de vie alors qu'au contraire, pour d'autres participants, le projet aura un impact positif sur le quartier. Il induira son réaménagement, apportera un renouveau, du dynamisme. La majorité des participants regrette le manque d'information en amont sur l'insertion urbaine du projet dans son environnement. Quant à d'autres ils se posent la question de la gestion de la phase des travaux afin que les riverains ne se soient pas trop impactés par les diverses nuisances (sonores, évacuation des déchets...).

- **La localisation du projet :**

Une majorité de participants désapprouve la localisation du site en argumentant notamment sur la situation déjà très contrainte du quartier en matière de circulation et de stationnement. En effet, pour ces participants le choix du site de Bagatelle pour la réalisation du projet pose question et de fait ils s'opposent à l'évolution du PLU qui permettrait la réalisation du projet. Les participants se demandent notamment pourquoi avoir choisi le site de Bagatelle, qu'ils jugent trop petit pour permettre la mise en œuvre du projet. Le site de Bagatelle se situe sur un terrain de 7 ha alors que le site de Robert Picqué comprend 25 ha. Pour d'autres participants, le projet répond à un intérêt général répondant aux besoins d'offre de soin du territoire et permet une modernisation des infrastructures. Ils adhèrent au projet sans revenir sur sa localisation.

- **La mobilité et le stationnement :**

Pour certains participants, des répercussions du projet se feront sentir sur la circulation au sein du quartier qu'ils considèrent déjà comme problématique, sur le stationnement de proximité à Talence mais aussi sur les communes voisines, notamment à Bègles. D'autres participants insistent sur le fait que les transports en commun ne sont pas performants autour du site de Bagatelle, pas de tramway et présence d'une liane de bus, la liane 5, qui est en difficulté. Des participants regrettent également que le projet ne prévoit pas de couloir prioritaire pour le bus, les ambulances et les taxis et des dispositifs afin de favoriser les déplacements vélo. Quelques participants trouvent au contraire que le porteur du projet a prévu des parkings supplémentaires et des solutions alternatives relativement intéressantes

- **L'offre de soin :**

La majorité des participants de la concertation reconnaît la nécessité d'accroître les capacités d'accueil et d'offre de soins sur le secteur sud de la Métropole. Ils souhaitent le maintien d'une structure de soin polyvalente en secteur 1 et reconnaissent ce projet d'intérêt général. La plupart adhère au renforcement des pôles d'expertises déjà reconnus (urgences, digestif, accompagnement de nos aînés, maternité, vasculaire). Cependant, un grand nombre de participants s'inquiète de la qualité de l'offre de soin en faisant le lien entre la fusion des deux structures et l'augmentation importante de la population, de la perte annoncée d'une centaine de lits en hospitalisation au profit de l'ambulatoire, de la suppression des services apportés par l'héliport sur le site de Robert Picqué, de la suppression du département « santé voyages vaccinations » et du laboratoire d'analyse intégré de Robert Picqué, également de voir disparaître la seule structure départementale de référence pour faire face à des catastrophes, notamment dans le cadre NRBC (Nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique).

- **La gouvernance et le financement autour du projet :**

La majorité des participants évoque un manque de dialogue citoyen sur l'élaboration d'un projet, avec une concertation trop tardive dans le déroulement du projet, avec des décisions prises en amont, notamment par le Ministère de la Défense, qui permettent aujourd'hui seulement de discuter des modalités de mise en œuvre du projet. Par ailleurs, plusieurs personnes se sont questionnées lors de cette concertation sur le financement de ce projet (un appel d'offre a-t-il été passé pour un projet public ? quelle est la part de financement de l'Etat dans le projet ? des études de financement prouvant les surcoûts annoncés sur le site de Robert Picqué existent-elles ? ...).

Les mesures mise en place pour tenir compte des enseignements de la concertation

Au vu des enseignements de la concertation préalable, conformément à ses pratiques et en tant qu'autorité administrative responsable du Plan local d'urbanisme, Bordeaux Métropole propose de mettre en place dans le cadre de la poursuite du projet Bahia à Talence les mesures suivantes qui rentrent dans le champ de ses compétences. Il est précisé que la ville de Talence et la Maison de Santé Protestante Bagatelle ont également fait part de mesures complémentaires qui relèvent de leurs compétences respectives et qui sont présentées ci-après. Chaque acteur s'engage pour ce qui relève de ses compétences.

- **Sur les enjeux liés au patrimoine bâti et paysager**

La prise en compte du patrimoine a été évoquée lors de cette concertation. L'ajustement de la fiche de protection patrimoniale et paysagère E2056, se fera de manière « restreinte » pour s'adapter au besoin strict du projet.

La fiche E2056 qui porte sur l'ensemble de la propriété de Bagatelle prévoyait déjà dans son écriture initiale la protection des masses boisées et des arbres remarquables, en permettant toutefois qu'au regard du projet ils soient déplacés ou remplacés par des sujets de même essence et dont la taille garantisse le maintien de la qualité paysagère.

Ces prescriptions paysagères seront conservées, les seuls ajustements concerneront le bâtiment 24.

- **Sur les enjeux liés aux problématiques de circulation et stationnement sur le site de projet et d'une manière plus globale sur les quartiers environnants :**

- Circulation

Les entrées et sorties du quartier seront régulées par des ronds-points au niveau des intersections des rues Robespierre et Frédéric Sévène qui sont actuellement en phase d'études et devraient être opérationnels d'ici 2022. Le giratoire au niveau de la rue Robespierre, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole (BM), sera financé pour une partie par la Maison de Santé Bordeaux Bagatelle et pour une autre partie par Bordeaux Métropole.

Une fiche de co-développement sur la commune de Talence a été votée en Conseil Métropolitain permettant la mise à l'étude de la requalification de la rue Frédéric Sévène entre la route de Toulouse et le petit chemin d'Ars. L'objectif est de permettre le réaménagement de la rue en créant un espace partagé piéton/deux roues sur le trottoir.

La problématique des flux de circulation au sein du quartier sera prise en compte par la requalification générale de la route de Toulouse sur tout son tracé, du Pont de la Maye jusqu'aux boulevards, en lien avec les communes limitrophes afin de fluidifier le trafic, d'améliorer la vitesse commerciale de la liane 5 et de réaliser des cheminements cyclables.

Bordeaux Métropole (BM) s'engage à mettre à disposition du public sur son site internet de la participation l'étude réalisée par un prestataire extérieur sous maîtrise d'ouvrage BM concernant l'optimisation de la liane 5 au droit du projet BAHIA.

La prise en compte de la mobilité du personnel de Bagatelle est un enjeu. Il est prévu la mise en place d'un Plan de mobilité (anciennement Plan de déplacements d'entreprise). Un prestataire extérieur accompagnera Bagatelle dans sa mise en œuvre et son animation. Le Plan de mobilité (PDE) sera finalisé avant la fin de l'année 2018.

- Stationnement

Une étude pour affiner les besoins en stationnements sur le site de Bagatelle et sur les quartiers voisins de l'opération vient d'être relancée par le porteur du projet. Le prestataire en charge de l'étude doit rendre ses résultats dans les prochains mois.

La mairie de Talence a travaillé sur une politique de stationnement à l'échelle de la commune et a notamment présenté lors d'une réunion publique, le 21 mars 2018, la mise en place d'une zone bleue réglementée pour les secteurs de Bagatelle et de Cauderes. Le règlement intègre deux autorisations de stationnement permanent par foyer et 1h30 de stationnement pour les visiteurs afin de favoriser à la fois la vie de quartier et les consultations ou visites à l'établissement hospitalier. La mairie de Talence a prévu de réunir à nouveau les quartiers voisins de l'opération en septembre pour évoquer ces questions, munie des résultats de la nouvelle étude de stationnement menée par Bagatelle.

- **Sur les enjeux liés au confort des riverains et des patients**

Lors de la concertation, l'incertitude et l'inquiétude des riverains notamment liées à la phase de travaux sont ressorties. Un des enjeux pour les différents partenaires du projet est de coordonner au mieux les divers chantiers du projet afin de limiter au maximum la gêne pour les habitants. Pour cela, il est prévu que Bagatelle lance une consultation afin de se doter d'une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination des travaux qui sera effectuée par un prestataire extérieur.

La ville a également prévu d'adopter, lors d'un prochain conseil municipal, une charte des chantiers à faibles nuisances en cours d'élaboration qui s'appliquera aux constructions de l'opération BAHIA.

Par ailleurs, des prescriptions ont été inscrites dans l'arrêté de permis de construire COGEDIM pour la limitation des bruits du chantier.

- **Sur les enjeux de gouvernance**

Bordeaux Métropole s'engage à tenir informé le public sur les sites internet de la participation www.participation.bordeaux-metropole.fr et de Bordeaux Métropole www.bordeaux-metropole.fr des avancées de la procédure de mise en compatibilité du PLU.

La Maison de Santé Protestante Bordeaux Bagatelle (MSPB) a mis à disposition du public un registre au sein de la maison du projet « Bagatelle 2022 » permettant de recueillir les demandes d'information. Ce registre est également disponible sur le site internet www.bagatelle-2022.fr. La MSPB s'engage à répondre à toutes les questions. L'ensemble des questions et des réponses apportées sera disponible et consultable sur le registre à la maison du projet.

La MSPB envisage d'organiser des ateliers riverains d'ici la fin 2018, dont les thèmes sont en cours de finalisation (présentation de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du projet et d'un dispositif de médiation avec les riverains, présentation de la fondation John Bost...) Ce type d'ateliers sera reconduit annuellement tout au long du projet.

Comme annoncé dans la thématique stationnement, la mairie de Talence a prévu de réunir à nouveau, courant septembre 2018, les habitants des quartiers voisins du projet Bahia concernant les questions de stationnement et de circulation. A cette occasion, la MSPB communiquera notamment sur les études concernant le stationnement et la circulation qui doivent être réactualisées dans les prochains mois.

Un bilan complet réalisé par Bordeaux Métropole, contenant les mesures mises en place pour tenir compte des enseignements de la concertation, est annexé à la délibération.

Le bilan du garant ainsi que le bilan de Bordeaux Métropole seront joints au dossier d'enquête publique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L300-6 et L153-54 et suivants

VU le code environnement et notamment les articles L 121-15-1 et suivants et L122-4 et suivants

VU le Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole en vigueur

VU la délibération de Bordeaux Métropole du 24 novembre 2017 prescrivant la procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet pour le projet BAHIA à Talence

VU le bilan de la concertation établi par le garant

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt général de l'offre de soins proposée par le projet BAHIA visant au regroupement de l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué et de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle, et la nécessité de faire évoluer le PLU pour permettre la réalisation du projet

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a engagé volontairement la concertation relative à mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration de projet pour le projet BAHIA à Talence et demandé à la Commission nationale du débat public la désignation d'un garant

CONSIDERANT QUE la concertation s'est déroulée conformément aux dispositions du code de l'environnement et selon les modalités mises en place par Bordeaux Métropole et le garant

CONSIDERANT QUE la démarche de concertation mise en œuvre a permis l'expression d'un nombre important de citoyens sur différentes thématiques ainsi que l'expression de la diversité des points de vue

CONSIDERANT toutefois qu'il résulte de ce bilan que la mise en place d'une concertation portant sur la déclaration de projet et la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme avec le projet Bahia à Talence, alors que le projet lui-même n'avait fait l'objet que d'une concertation informelle organisée par les porteurs du projet

a pu générer une certaine incompréhension sur l'objet de la concertation ; qu'il est opportun, pour ne pas dénaturer le compte rendu du déroulement de la concertation, que le bilan de la collectivité traduise l'ensemble des échanges y compris ceux ne portant pas sur la seule déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme

CONSIDERANT QUE le bilan établi par le garant a également permis de constater que les modalités de concertation mises en place ont permis pleinement l'expression des citoyens et est assorti de recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre

DECIDE

Article 1 : Il est constaté que la concertation s'est déroulée selon les prescriptions du code de l'environnement et selon les modalités mises en place par la délibération de Bordeaux Métropole du 24 novembre 2017.

Article 2 : Il est décidé d'arrêter le bilan de la concertation présenté dans le document ci-annexé et contenant les mesures relevant de la compétence de Bordeaux Métropole qui ont été jugées nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements de la concertation.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à prendre toutes les décisions nécessaires à la poursuite de la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU et notamment à la publication sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr des mesures qui ont été jugées nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements de la concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 juin 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2018	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 28 JUIN 2018	Monsieur Jacques MANGON



BILAN DE LA CONCERTATION

Mesures envisagées pour tenir compte des enseignements de la concertation

Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole pour le projet BAHIA à Talence

8 juin 2018



Sommaire

I.	Introduction	p.2
II.	Le contexte de mise en œuvre de la concertation	p.3
	A. La procédure de mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une déclaration de projet	p.3
	B. Les grands principes de la concertation	p.4
III.	Les outils de la concertation	p.6
	A. Les moyens d'information	p.6
	B. Les moyens d'expression	p.7
IV.	Synthèse des principales remarques faites au cours de la concertation et des recommandation de la garante	p.10
	A. Etat des lieux statistiques	p.10
	B. Synthèse du contenu des contributions	p.10
	C. Synthèse des recommandations de la garante	p.14
V.	Les mesures envisagées pour tenir compte des enseignements de la concertation	p.14

I. Introduction

Le partenariat BAHIA est un groupement de coopération sanitaire (GCS) de moyens, créé en 2012, fruit de l'union entre la Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle et de l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué (HIARP) situés dans la zone sud de Bordeaux Métropole. Ce partenariat a abouti à un projet médical civilo-militaire de regroupement des activités sur un site unique. Ainsi, il est prévu de réaménager le site de Bagatelle afin de recevoir l'activité de l'HIARP.

Ce projet médical, dénommé « projet BAHIA », prendrait la forme d'un pôle sanitaire ancré sur son territoire permettant l'accès aux soins de qualité pour tous.

Les principaux objectifs recherchés par BAHIA dans la poursuite du projet :

- Proposer une offre de soins performante dans le secteur sud de l'agglomération en fusionnant les plateaux médico-techniques des deux structures existantes,
- Réorganiser les entrées et les circuits dans le site,
- Concevoir des locaux adaptés à leur usage et capables de s'adapter aux évolutions futures,
- Mieux prendre en charge le handicap notamment par l'accessibilité aux bâtiments mais aussi en tenant compte de la multiplicité des handicaps,
- Rendre plus efficaces les fonctions administratives et logistiques.

Le projet BAHIA répond à un intérêt général s'agissant d'un équipement hospitalier qui va améliorer l'offre de soins dans une Métropole en croissance. Le projet répond notamment à un enjeu de santé, un enjeu de défense et un enjeu économique. La mise en œuvre du projet BAHIA, qui comprend la réalisation d'un programme de constructions et d'extension de l'existant sur le site de Bagatelle à Talence, nécessite une évolution du PLU.

En effet, des dysfonctionnements majeurs sont constatés. Le bâtiment central (Bât 24) est vétuste, mal isolé. Le clos-couvert et les réseaux sont en mauvais état. Le désenfumage est inexistant. De plus, le bâtiment ne respecte pas les normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Les dépenses énergétiques sont importantes. Le plateau médico-technique actuel est satisfaisant. Cependant, certains locaux deviennent trop exigus au regard de l'activité et ne permettent pas la distinction des flux. Le bâtiment des hospitalisations est globalement fonctionnel, mais nécessite quelques restructurations légères. Les locaux tertiaires et logistiques sont insuffisants, certaines chambres ont été transformées en bureaux. Le service de chirurgie ambulatoire est éloigné du bloc opératoire.

Le PLU actuellement en vigueur contraint le projet du fait des prescriptions patrimoniales visant à préserver et mettre en valeur les bâtiments d'origine qui empêche de fait leur démolition. Compte tenu des dysfonctionnements évoqués ci-dessus, la conservation du bâtiment 24 apparaît peu compatible avec les objectifs de performance du projet BAHIA.

Dans le cadre du projet BAHIA, dont le site d'implantation est situé sur la commune membre de Talence, Bordeaux Métropole est l'autorité administrative qui se prononcera par une

déclaration de projet sur l'intérêt général de ce projet et sur l'approbation des évolutions du PLU nécessaires à sa réalisation. C'est donc Bordeaux Métropole qui mène la procédure de mise en compatibilité du PLU.

C'est dans ce cadre que la concertation préalable liée à la mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une déclaration de projet relative au projet Bahia à Talence a été organisée par Bordeaux Métropole, en collaboration avec la ville de Talence. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'association des citoyens.

En effet il s'agit d'une concertation environnementale facultative. Bordeaux Métropole a donc volontairement fait le choix de mettre en œuvre une concertation maximale et fait appel à un garant désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP).

II. Le contexte de mise en œuvre de la concertation

A. La procédure de mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une déclaration de projet

Par délibération du 24 novembre 2017, Bordeaux Métropole a prescrit la procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet relative au projet Bahia à Talence.

L'article L300-6 du code de l'urbanisme prévoit que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, après enquête publique, se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général d'une action ou d'une opération d'aménagement ou de la réalisation d'un programme de constructions.

Par ailleurs, lorsque les dispositions du PLU ne permettent pas la réalisation du projet d'intérêt général, une procédure de mise en compatibilité est prévue par les articles L153-54 et suivants du code de l'urbanisme.

Une évaluation environnementale portant sur les incidences sur l'environnement des évolutions du PLU nécessaires doit être réalisée et soumise à l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat. Le projet de mise en compatibilité du PLU fait également l'objet d'une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées. La déclaration de projet est soumise ensuite à enquête publique unique qui porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU. Elle est enfin approuvée par délibération du Conseil de la Métropole.

B. Les grands principes de la concertation dans le projet

a. Les objectifs et moyens envisagés dans la délibération

Dès lors qu'elles sont soumises à évaluation environnementale en application du code de l'urbanisme, les procédures de mise en compatibilité du PLU sont susceptibles d'entrer dans le champ d'application de la concertation prévue par le code de l'environnement à l'article L121-16.

Extrait de la délibération du 24/11/2017 :

1. Les objectifs de la concertation

Les objectifs poursuivis pour la mise en compatibilité du PLU sont de faire évoluer le document d'urbanisme afin de permettre la réalisation du projet d'intérêt général BAHIA et d'assurer l'insertion du projet dans son environnement immédiat.

2. Les moyens et modalités envisagés

Cette concertation d'une durée de 3 semaines s'effectuera sous l'égide d'un garant en application de l'article L121-16-1 du code de l'environnement.

2.1. Pour informer

Un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du public sera mis à sa disposition à Bordeaux Métropole ainsi qu'à la Mairie de Talence aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Les documents du dossier de concertation seront également disponibles sur le site internet dédié spécifiquement aux concertations menées par notre établissement public. (www.participation.bordeaux-metropole.fr)

Comme indiqué à l'article R121-20 du code de l'environnement, le dossier comportera :

- *les objectifs et caractéristiques principales du projet de mise en compatibilité du PLU en lien avec le projet BAHIA à Talence -le plan dont il découle soit l'extrait du PLU concerné,*
- *la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté -un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement.*

Indépendamment de l'affichage de la délibération en mairie de Talence et à Bordeaux Métropole, celle-ci sera mise en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Un avis sera également publié quinze jours avant le début de la concertation, par voie dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr et par voie d'affichage sur les lieux du projet, précisant les dates de début et de fin de la concertation.

2.2. Pour concerter

En vue de recevoir les observations et suggestions du public, un registre sera joint au dossier mis à disposition à Bordeaux Métropole aux heures habituelles d'ouverture, ainsi qu'à la mairie de Talence.

La page dédiée au projet contiendra également un registre électronique permettant aux administrés de faire part de leurs remarques. Les remarques pourront également être adressées au garant par voie postale à l'adresse suivante : Bordeaux Métropole DUPP service planification esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex.

De plus une réunion publique sera organisée.

2.3 Le bilan de concertation :

A l'issue de cette période, la concertation fera l'objet d'un bilan qui sera établi par le garant dans le délai d'1 mois. Il sera disponible sur le site internet de Bordeaux Métropole. www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Dans le délai de 2 mois à compter de la publication du bilan du garant sur son site internet, Bordeaux Métropole publiera un bilan général assorti des mesures qu'elle jugera nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

b. Les étapes clés de la concertation

- **24 novembre 2017** : délibération de lancement de la procédure de mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole (BM) dans le cadre d'une déclaration de projet relative au projet Bahia à Talence,
- **27 novembre 2017** : Saisine par BM de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) par courrier,
- **6 décembre 2017** : Désignation de Julie Dumont, garante de la concertation par la CNDP,

- **Du 19 février au 9 mars 2018** : période de la concertation et mise à disposition du public des registres de participation au sein de Bordeaux Métropole et de la commune de Talence, ainsi que sur le site internet de la participation,
- **6 Mars 2018** : réunion publique, salle François Mauriac, rue du professeur Arnozan à Talence,
- **9 mars 2018** : fin de la concertation,
- **9 avril 2018** : mise en ligne du bilan de la garante,
- **8 juin 2018** : Arrêt du bilan de la concertation en conseil métropolitain.

III. Les outils de la concertation

Plusieurs outils permettant l'expression et l'information du public ont été mis en place au cours de la procédure de concertation dans le respect de la délibération initiale et des objectifs liés à la concertation.

A. Les moyens d'information

L'efficacité d'une démarche de concertation repose sur sa capacité à mobiliser les participants et à mettre à leur disposition l'information nécessaire à la bonne compréhension des enjeux soumis à discussion. Pour cet objectif, le dispositif de concertation s'est appuyé sur plusieurs outils :

- les supports presse et les annonces légales :

Une annonce concernant la tenue de la réunion publique est parue dans le journal Sud-Ouest ainsi qu'une actualité dans le magazine de la ville de Talence « Talence mag » de février 2018. Egalement, des annonces légales parues le 02 février 2018 dans le journal Sud-Ouest et le journal les Echos judiciaires ont permis d'informer le public de l'ouverture de la démarche de concertation et des modalités d'informations et d'expression. Cette annonce a été faite 15 jours avant le début du lancement de la concertation le 19 février 2018, comme le prévoit le code de l'environnement.

- les affichages :

Les habitants et usagers du territoire ont pu être également informés de l'ouverture de la démarche de concertation et de la tenue de la réunion publique par le biais d'affichages présents sur le site de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle, à Bordeaux Métropole ainsi qu'au sein des mairies de Bègles, Talence et Villenave d'Ornon et dans différents lieux publics.

Bilan de la concertation

- le dossier accompagnant les registres de la concertation :

Le dossier de la concertation était disponible à Bordeaux Métropole, à la mairie de Talence ainsi que sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

- le site internet de la participation de Bordeaux Métropole :

Bordeaux Métropole est doté d'un espace numérique dédié aux concertations qui émanent de l'EPCI. Cet espace permet pour chaque projet ou procédure de décrire le processus de concertation, son cadre et ses objectifs, d'annoncer les dates et lieux des réunions publiques. Cet espace permet, également, de mettre à disposition du public l'ensemble des informations et documents produits pour et pendant les événements publics (présentation, document de support de contributions, comptes-rendus, cartographie...). Ces documents constituent une base de données informative. Par ailleurs, cet espace est aussi dédié aux contributions du public, sous forme d'un forum, qui permet à la fois de poster des avis, de prendre connaissance des avis déjà déposés et de pouvoir réagir à l'ensemble des avis concernant le projet. Au sein de cet espace, une page dédiée à la mise en compatibilité du PLU avec déclaration de projet relative au projet Bahia sur Talence a été créé suite à la délibération de Bordeaux Métropole.

- La réunion publique :

La réunion publique a permis de donner l'information nécessaire à la bonne compréhension des enjeux et de l'avancement de l'étude. La garante de la concertation a animé la réunion publique en toute neutralité afin de donner la parole à tous les protagonistes du projet et aux citoyens qui le souhaitaient. Avant les échanges de questions/réponses, la réunion a débuté par une présentation du projet, de ses enjeux et des problématiques afférentes.

B. les moyens d'expression

La concertation de la mise en compatibilité du PLU pour le projet Bahia s'est appuyée sur plusieurs outils principaux :

- La mise à disposition d'un registre au sein de la Mairie de Talence et dans les locaux de Bordeaux Métropole,
- L'ouverture d'un espace dédié à cette concertation sur le site de la participation de Bordeaux Métropole,
- La tenue d'une réunion publique,

a. Le registre de la concertation

Le registre de la concertation et son dossier ont été ouverts au sein de la mairie de Talence et à Bordeaux Métropole le 19 février 2018.

Le public a ainsi pu déposer des contributions sur les registres mis à sa disposition depuis l'ouverture de la concertation jusqu'à sa clôture, le 9 mars 2018.

b. le site internet

Les citoyens ont également eu la possibilité de contribuer sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole via l'espace dédié à la concertation de la mise en compatibilité du PLU avec déclaration de projet pour le projet Bahia. Cette page dédiée a été ouverte le 19 février 2018 et clôturée le 9 mars 2018. D'un point de vue légal, il a le même statut que les registres présents au sein de la mairie et de Bordeaux Métropole.

c. la réunion publique

La **réunion publique**¹ s'est tenue à la salle François Mauriac à Talence et a réuni environ deux cents personnes.

Cette réunion a été animée par la garante de la concertation, Julie Dumont et s'est déroulée en plusieurs temps :

- La réunion a été introduite par M. Mangon, vice président de Bordeaux Métropole en charge de l'urbanisme opérationnel et M. Sallaberry, Maire de Talence. Mme. Dumont, garante de la concertation a rappelé les objectifs et les règles à se donner pour la tenue de la réunion publique.
- Une présentation du projet et de la procédure de mise en compatibilité avec déclaration de projet et son contexte a été effectuée par divers acteurs. Mme Filet, directrice générale de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle (MSPB) a présenté les enjeux et les éléments du projet Bahia et M. Caze, directeur de l'urbanisme de Bordeaux Métropole a évoqué la procédure de mise en compatibilité du PLU en faisant le lien entre le projet Bahia et la nécessité de mise en œuvre de cette procédure d'évolution du PLU.
- Puis un échange s'est tenu entre les participants et les divers acteurs intervenant dans le cadre du projet. La garante de la concertation a établi des règles pour les prises de parole. A savoir, chaque personne qui s'exprime doit se présenter brièvement, exprimer sur un temps court des idées avec des arguments et l'acteur concerné par la thématique qui vient d'être soulevée apporte une réponse claire et la plus précise possible. Il y a eu 35 interventions de la part des participants et environ 25 prises de paroles d'acteurs du projet afin d'apporter des éléments de réponses.

¹ Procès verbale et diaporama de la réunion publique disponible sur le site de la Participation de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr

- Par ailleurs, des fiches de contributions individuelles étaient disponibles pour l'ensemble des participants afin de notamment recueillir l'avis des personnes qui ne souhaitent pas s'exprimer à l'oral. Nous avons recueilli 17 fiches de contributions écrites.

La concertation en résumé :

- ⇒ **Du 19 février au 9 mars 2018**
- ⇒ **Le territoire**

Le projet se situe sur la commune de Talence, membre de Bordeaux Métropole. Deux communes limitrophes de la ville de Talence sont susceptibles d'être affectées par le projet : Bègles et Villenave d'Ornon.

⇒ **L'information**

- 1 dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du public présent à Bordeaux Métropole, à la mairie de Talence et sur le site internet de la participation de BM
- Affichage de la délibération prise par BM (à BM, Talence et sur le site de la participation)
- Avis publiés dans la presse locale précisant le début et la fin de la concertation et la tenue de la réunion publique.
- Affichage des informations liées à la concertation sur le site de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle, à Bordeaux Métropole, au sein des mairies de Talence, Bègles et Villenave d'Ornon et dans divers lieux publics.

⇒ **La concertation**

- Des registres de concertation présents à BM, mairie de Talence
- Registre dématérialisé sur site de la participation de BM
- La réunion publique

IV. Synthèse des principales remarques faites au cours de la concertation

A. Etat des lieux statistiques

Nombre de contributions par dispositifs de concertation

- Site de la concertation de Bordeaux Métropole : **113 avis et 40 réactions argumentées**
- Réunion du 6 mars 2018 : **environ 200 participants**
 - Nombre d'intervention à l'oral des participants : **35**
 - Contributions individuelles : **17**
- Registres de la concertation :
 - Registre BM : **0**
 - Registre Talence : **11**
- Mail ou courrier envoyés à la garante : **20**
- **Une** pétition de 33 signataires

Un total de **237** contributions argumentées.

B. Synthèse du contenu des contributions par grandes thématiques :

L'urbanisme (le patrimoine bâti et paysager, le confort des riverains), la localisation du projet, la mobilité et le stationnement, l'offre de soin, la gouvernance et le financement autour du projet sont les principales thématiques identifiées au cours de la concertation et au sein des différents supports de participation.

- **Urbanisme :**

Sous thème :

Patrimoine bâti et paysager

Pour certains participants l'évolution du PLU doit se faire afin que le projet soit réalisable. Ces participants voient dans ce projet une modernisation et une amélioration architecturale du bâti en précisant que le bâtiment 24 n'est plus adapté aux usages d'un hôpital, il doit être reconstruit aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ce qui n'est pas le cas ni de l'Hôpital Robert Picqué, ni de Bagatelle. Certains notent dans leurs contributions que bien qu'il soit important de conserver le patrimoine bâti, dans ce cas présent, il est important de permettre la restructuration de l'hôpital et quelques-uns nuancent en précisant qu'ils adhèrent toutefois au fait que des éléments de la façade

seront conservés comme témoignages d'un style de construction hospitalière inspiré de l'architecture britannique du début du XXème siècle.

Pour d'autres participants, au contraire, la destruction d'un bâtiment d'intérêt patrimonial n'est pas souhaitée et pour eux l'évolution du PLU ne doit donc pas avoir lieu. De la même manière, ils sont opposés à la destruction des espaces boisés classés et des arbres remarquables, notamment en ce qui concerne les vieux cèdres sur le site.

Confort des riverains (Densification, Nuisances liées aux travaux...) :

Pour un certain nombre de participants, le projet aura un impact positif sur le quartier. Il induira son réaménagement, apportera un renouveau, du dynamisme. Le réaménagement du quartier en lien avec le projet permettra pour quelques participants l'amélioration de la circulation, de la desserte du quartier en transport en commun, de la mobilité douce et en matière de stationnement. Selon des contributions, le porteur de projet a prévu des parkings et solutions alternatives intéressantes (promotion du covoiturage et de l'utilisation de vélos avec la création de garage à vélo) afin qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur le voisinage.

Beaucoup de participants s'inquiètent de la sur-densification du quartier qui connaît une problématique importante en termes de circulation et de stationnement. Ils sont en désaccord avec le projet immobilier Cogedim qui prévoit 243 logements à l'entrée du site de Bagatelle. Plusieurs participants s'interrogent sur la hauteur de ce projet qui leur paraît très importante et trouvent que ce bâtiment va renforcer le côté enclavé de la route de Toulouse. Egalement, ils regrettent la volonté de réduction de la végétation présente sur le site de Bagatelle en permettant la disparition d'un parc dont les habitants ont besoin. La majorité des participants regrettent le manque d'information en amont sur l'insertion urbaine du projet dans son environnement. Quant à d'autres ils se posent la question de la gestion de la phase des travaux afin que les riverains ne se soient pas trop impactés par les diverses nuisances (sonores, évacuation des déchets...).

- **Localisation du projet / choix du site**

Pour de nombreux participants, le projet répond à un intérêt général répondant aux besoins d'offre de soin du territoire et permet une modernisation des infrastructures ; ils adhèrent au projet sans revenir sur sa localisation.

Cependant, pour un grand nombre de participants le choix du site de Bagatelle pour la réalisation du projet pose question et de fait s'oppose à l'évolution du PLU qui permettrait la réalisation du projet. Les participants se demandent pourquoi avoir choisi le site de Bagatelle, qu'ils jugent trop petit pour permettre la mise en œuvre du projet. Le site de Bagatelle se situe sur un terrain de 7 ha alors que le site de Robert Picqué comprend 25ha. Selon eux, le site de Bagatelle est également plus contraint que le site de Robert Picqué en termes de circulation et stationnement. En effet, des participants jugent le site de Bagatelle difficile d'accès dû à une forte circulation dans ce secteur notamment aux heures de pointes et des difficultés pour stationner. Certains participants pensent que le site de Robert Picqué, établissement public, aurait dû être privilégié pour la mise en œuvre du projet de fusion et de modernisation notamment afin de consolider l'offre publique de santé. Le partenariat public/privé est remis en question. Par ailleurs, le manque d'espace sur ce site et donc de la présence d'espace vert est ressenti par certains participants comme un frein au bien-être des patients et des usagers.

L'opacité sur les décisions prises pour la localisation du site revient souvent dans les arguments des participants. Certains évoquent la difficulté d'accès à l'information sur l'accord signé le 6 mars 2016 par les autorités de tutelle en présence d'élus girondins. Selon des participants un recours à la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a été nécessaire pour en avoir une communication publique.

De plus, en lien avec le choix du site, certains participants s'inquiètent de la suppression des emplois de médecins militaires. Quant à d'autres, ils évoquent les aménagements récents qui ont été réalisés au sein de l'Hôpital Robert Picqué et notamment au niveau des urgences et le qualifie de gaspillage de l'argent public. A ce sujet, certains demandent pourquoi les deux sites ne sont pas conservés avec une répartition des spécialités sur chaque site. D'autres participants, en évoquant la question de la localisation, pensent et regrettent que la finalité de ce projet serait les restrictions budgétaires et la modification du rôle de l'armée. La question du devenir des terrains de Robert Picqué revient régulièrement dans les contributions des participants.

- **Déplacement/mobilité et stationnement :**

Une majorité de participants désapprouve la localisation du site en argumentant notamment sur la situation déjà très contrainte du quartier en matière de circulation et stationnement. Les participants étant pour la mise en œuvre du projet se posent tout de même des questions sur les aménagements prévus pour fluidifier la circulation et faciliter le stationnement du personnel, des usagers et des riverains.

Pour certains participants, des répercussions du projet se feront sentir sur le stationnement de proximité à Talence mais aussi sur les communes voisines, notamment à Bègles. Des participants craignent des stationnements « sauvages » dans les résidences privées et les rues aux alentours si le parking de Bagatelle et le stationnement dans le quartier deviennent payants. Certains participants insistent en affirmant qu'aujourd'hui le personnel de Bagatelle ne dispose pas de stationnement suffisant. D'autres participants insistent sur le fait que les transports en commun ne sont pas performants autour du site de Bagatelle, pas de tramway et présence d'une liane de bus, la liane 5, qui est en difficulté. Des participants regrettent également que le projet ne prévoit pas de couloir prioritaire pour le bus, les ambulances et les taxis et des dispositifs afin de favoriser les déplacements vélo.

Quelques participants trouvent au contraire que le porteur du projet a prévu des parkings supplémentaires et des solutions alternatives relativement intéressantes, telles que la promotion du covoiturage et de l'utilisation des vélos avec la création de garages à vélo afin qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur le voisinage.

- **Offre de soin :**

La majorité des participants de la concertation reconnaît la nécessité d'accroître les capacités d'accueil et d'offre de soins sur le secteur sud de la métropole. Ils souhaitent le maintien d'une structure de soin polyvalente en secteur 1 et reconnaissent ce projet d'intérêt général. Plusieurs participants sont satisfaits de l'extension de la maternité avec un service de néonatalogie. La majorité des participants souhaite ou adhère au renforcement des pôles

d'expertises déjà reconnus (urgences, digestif, accompagnement de nos aînés, maternité, vasculaire), la contribution à la médecine des forces armées, le développement de la capacité de réponse médicale en cas de crise sanitaire majeure, la modernisation de l'outil de soins, un parcours patient coordonné et accompagné au plus près de ceux qui en ont besoin, une croissance des effectifs en personnel auprès du patient, le maintien et la pérennisation des emplois localisés. Certains participants sont également favorables au développement de l'enseignement soignant et à la formation continue médicale, paramédicale et le soutien du projet médical de la Fondation John Bost pour accompagner et soigner les personnes en situation de handicap.

Cependant, un grand nombre de participants s'inquiète de la qualité de l'offre de soin en faisant le lien entre la fusion des deux structures et l'augmentation importante de la population, de la perte annoncée d'une centaine de lits en hospitalisation au profit de l'ambulatorio, de la suppression des services apportés par l'héliport sur le site de Robert Picqué, de la suppression du département « santé voyages vaccinations » et du laboratoire d'analyse intégré de Robert Picqué, également de voir disparaître la seule structure départementale de référence pour faire face à des catastrophes, notamment dans le cadre NRBC (Nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique). Certains participants sont sceptiques quant à l'annonce d'une offre de soin en secteur 1, quant au maintien de toutes les activités sociales, médico-sociales, crèche et formation infirmière sur le site de Bagatelle et quant au devenir du personnel de Robert Picqué. Par ailleurs, certains participants trouvent que le projet présenté n'offre pas de perspectives pour un futur développement sur les années à venir, sinon en hauteur, ce qui représente de fortes limites selon eux et impactera la qualité de l'offre de soin.

- **Gouvernance et divers (financements...)**

La majorité des participants évoque un manque de dialogue citoyen sur l'élaboration d'un projet, avec une concertation trop tardive dans le déroulement du projet. Avec des décisions prises en amont, notamment par le Ministère de la Défense qui ne permettent aujourd'hui seulement de discuter des modalités de mise en œuvre du projet.

Plusieurs personnes se sont questionnées lors de cette concertation sur le financement de ce projet. Certains demandent s'il y a eu un appel d'offre de passé pour un projet public, quelle est la part de financement de l'Etat dans le projet, si des études de financement prouvant les surcoûts annoncés sur le site de Robert Picqué existent, s'il existe un contrat juridique et financier de ce regroupement ou encore s'il est possible de connaître le prix de la mise à disposition des équipements Bahia pour R. Picqué, de connaître le prix de cession des 26 hectares de Robert Picqué. D'autres pensent que les coûts estimés sont faussés car seules les dépenses ont été prises en compte et que ne sont pas incluses les recettes procurées par la vente des terrains aux promoteurs immobiliers...

Des participants ont précisé que les administrateurs de Bagatelle sont bénévoles et la Fondation Maison de Santé de Bordeaux Bagatelle, reconnue d'utilité publique en 1867, ne distribue pas de dividendes lesquels sont intégralement réinvestis dans l'établissement. Le statut d'ESPIC de l'hôpital de Bagatelle en fait une institution à but non lucratif au service de l'intérêt collectif. Ils précisent également, que si la Fondation a été créée par la communauté protestante au XIXème siècle, ses valeurs la conduisent à mettre en œuvre les principes de la laïcité républicaine.

C. Synthèse des recommandations de la garante :

Au sein de son bilan de la concertation, la garante a formulé certaines recommandations aux différents maîtres d'ouvrage impliqués dans le projet (groupement Bahia, Ville de Talence et Bordeaux Métropole), chacun à hauteur de ses compétences et de son rôle dans le projet de regroupement :

- Apporter des réponses argumentées et communiquer les études disponibles,
- Ouvrir d'autres espaces de concertation complémentaires,
- Prendre des engagements auprès des riverains.

V. **Mesures envisagées pour tenir compte des enseignements de la concertation :**

Au regard des enseignements de la concertation préalable et des recommandations de la garante, Bordeaux Métropole propose de mettre en place dans le cadre de la poursuite du projet Bahia à Talence des mesures afin de prendre en compte les attentes et inquiétudes des participants. Ces mesures s'inscrivent dans le champ de ses compétences. La ville de Talence et la Maison de Santé Protestante Bagatelle font également part de mesures complémentaires qui relèvent de leurs compétences respectives. Chaque acteur s'engage pour ce qui relève de ses compétences.

⇒ **Sur les enjeux liés au patrimoine bâti et paysager**

La prise en compte du patrimoine a été évoquée lors de cette concertation. L'ajustement de la fiche de protection patrimoniale et paysagère E2056, se fera de manière « restreinte » pour s'adapter au besoin strict du projet.

La fiche E2056, qui porte sur l'ensemble de la propriété de Bagatelle, prévoyait déjà dans son écriture initiale la protection des masses boisées et des arbres remarquables, en permettant toutefois qu'au regard du projet ils soient déplacés ou remplacés par des sujets de même essence et dont la taille garantisse le maintien de la qualité paysagère. Ces prescriptions paysagères seront conservées. Les seuls ajustements concerneront le bâtiment 24.

⇒ **Sur les enjeux liés aux problématiques de circulation et stationnement sur le site de projet et d'une manière plus globale sur les quartiers environnants :**

○ **Circulation**

Les entrées et sorties du quartier seront régulées par des ronds-points au niveau des intersections des rues Robespierre et Frédéric Sévène qui sont actuellement en phase d'études et devraient être opérationnels d'ici 2022. Le giratoire au niveau de la rue

Robespierre réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole (BM) sera financé pour une partie par La Maison de Santé Bordeaux Bagatelle et pour une autre partie par Bordeaux Métropole.

Une fiche de co-développement sur la commune de Talence a été votée en conseil métropolitain permettant la mise à l'étude de la requalification de la rue Frédéric Sévène entre la route de Toulouse et le petit chemin d'Ars. L'objectif est de permettre le réaménagement de la rue en créant un espace partagé piéton/deux roues sur le trottoir.

La problématique des flux de circulation au sein du quartier sera prise en compte par la requalification générale de la route de Toulouse sur tout son tracé, du pont de la Maye jusqu'aux boulevards, en lien avec les communes limitrophes afin de fluidifier le trafic, d'améliorer la vitesse commerciale de la liane 5 et de réaliser des cheminements cyclables.

Bordeaux Métropole (BM) s'engage à mettre à disposition du public sur son site internet de la participation l'étude réalisée par un prestataire extérieur sous maîtrise d'ouvrage BM concernant l'optimisation de la liane 5 au droit du projet Bahia.

La prise en compte de la mobilité du personnel de Bagatelle est un enjeu. Il est prévu la mise en place d'un Plan de mobilité (anciennement Plan de déplacements d'entreprise). Un prestataire extérieur accompagnera Bagatelle dans sa mise en œuvre et son animation. Le Plan de mobilité (PDE) sera finalisé avant la fin de l'année 2018.

- Stationnement

Une étude pour affiner les besoins en stationnements sur le site de Bagatelle et sur les quartiers voisins de l'opération vient d'être relancée par le porteur du projet. Le prestataire en charge de l'étude doit rendre ses résultats dans les prochains mois.

La mairie de Talence a travaillé sur une politique de stationnement à l'échelle de la commune et a notamment présenté lors d'une réunion publique, le 21 mars 2018, la mise en place d'une zone bleue réglementée pour les secteurs de Bagatelle et de Cauderes. Le règlement intègre deux autorisations de stationnement permanent par foyer et 1h30 de stationnement pour les visiteurs afin de favoriser à la fois la vie de quartier et les consultations ou visites à l'établissement hospitalier. La mairie de Talence a prévu de réunir à nouveau les quartiers voisins de l'opération en septembre, pour évoquer ces questions, munie des résultats de la nouvelle étude de stationnement menée par Bagatelle.

⇒ **Sur les enjeux liés au confort des riverains et des patients**

Lors de la concertation l'incertitude et l'inquiétude des riverains notamment liées à la phase de travaux sont ressorties. Un des enjeux pour les différents partenaires du projet est de coordonner au mieux les divers chantiers du projet afin de limiter au maximum la gêne pour les habitants. Pour cela, il est prévu que Bagatelle lance une consultation afin de se doter d'une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination des travaux qui sera effectuée par un prestataire extérieur.

La ville a également prévu d'adopter lors d'un prochain conseil municipal une charte des chantiers à faibles nuisances en cours d'élaboration qui s'appliquera aux constructions de l'opération Bahia.

Par ailleurs, des prescriptions ont été inscrites dans l'arrêté de permis de construire COGEDIM pour la limitation des bruits du chantier.

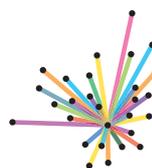
⇒ **Sur les enjeux de Gouvernance**

Bordeaux Métropole s'engage à tenir informé le public sur les sites internet de la participation www.participation.bordeaux-metropole.fr et de Bordeaux Métropole www.bordeaux-metropole.fr des avancées de la procédure de mise en compatibilité du PLU.

La Maison de Santé Protestante Bordeaux Bagatelle (MSPB) a mis à disposition du public un registre au sein de la maison du projet « Bagatelle 2022 » permettant de recueillir les demandes d'information. Ce registre est également disponible sur le site internet www.bagatelle-2022.fr. La MSPB s'engage à répondre à toutes les questions. L'ensemble des questions et des réponses apportées sera disponible et consultable sur le registre à la maison du projet.

La MSPB envisage d'organiser des ateliers riverains d'ici la fin 2018, dont les thèmes sont en cours de finalisation (présentation de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du projet et d'un dispositif de médiation avec les riverains, présentation de la fondation John Bost...) Ce type d'ateliers sera reconduit annuellement tout au long du projet.

Comme annoncé dans la thématique stationnement, la mairie de Talence a prévu de réunir à nouveau, courant septembre 2018, les habitants des quartiers voisins du projet Bahia concernant les questions de stationnement et de circulation. A cette occasion, la MSPB communiquera notamment sur les études concernant le stationnement et la circulation qui doivent être réactualisées dans les prochains mois.



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40

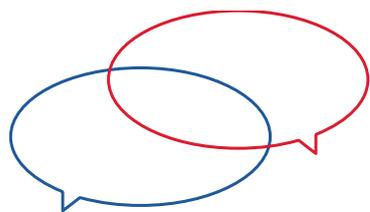
www.bordeaux-metropole.fr

BILAN DU GARANT

Déclaration de projet
Mise en compatibilité du PLU
de Bordeaux métropole
(Projet BAHIA)
Concertation préalable

19 février – 9 mars 2018

Julie Dumont
Désignée par la Commission nationale
du débat public



cndp Commission nationale
du **débat public**

Le 1^{er} avril 2018

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET	4
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION	7
CONTEXTE DU PROJET.....	8
Un projet impliquant de multiples acteurs	8
Les intérêts du projet selon les porteurs.....	8
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION	10
La mission du garant	10
Rencontres de préparation de la concertation.....	10
Objet des échanges	11
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	13
Dispositifs prévus	13
Publicité.....	13
Préparation de la Réunion publique.....	14
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION	15
Des arguments favorables au projet.....	15
Des arguments défavorables au projet.....	15
Des interrogations nombreuses	17
Évolution du projet résultant de la concertation	21
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION	22
Une concertation nécessaire.....	22
Un sujet hors sujet... ..	22
Des marges de manœuvre mal identifiées	22
RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN OEUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	23
Apporter des réponses argumentées et communiquer les études disponibles	23
Ouvrir d'autres espaces de concertation complémentaires.....	23
Prendre des engagements auprès des riverains.....	23
ANNEXES.....	24
ANNEXE 1 : délibération de Bordeaux métropole	24
ANNEXE 2 : désignation du garant.....	33

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAITRE D'OUVRAGE :**

Autorité publique organisatrice de la concertation préalable : Bordeaux métropole pour la mise en compatibilité du PLU, service urbanisme.

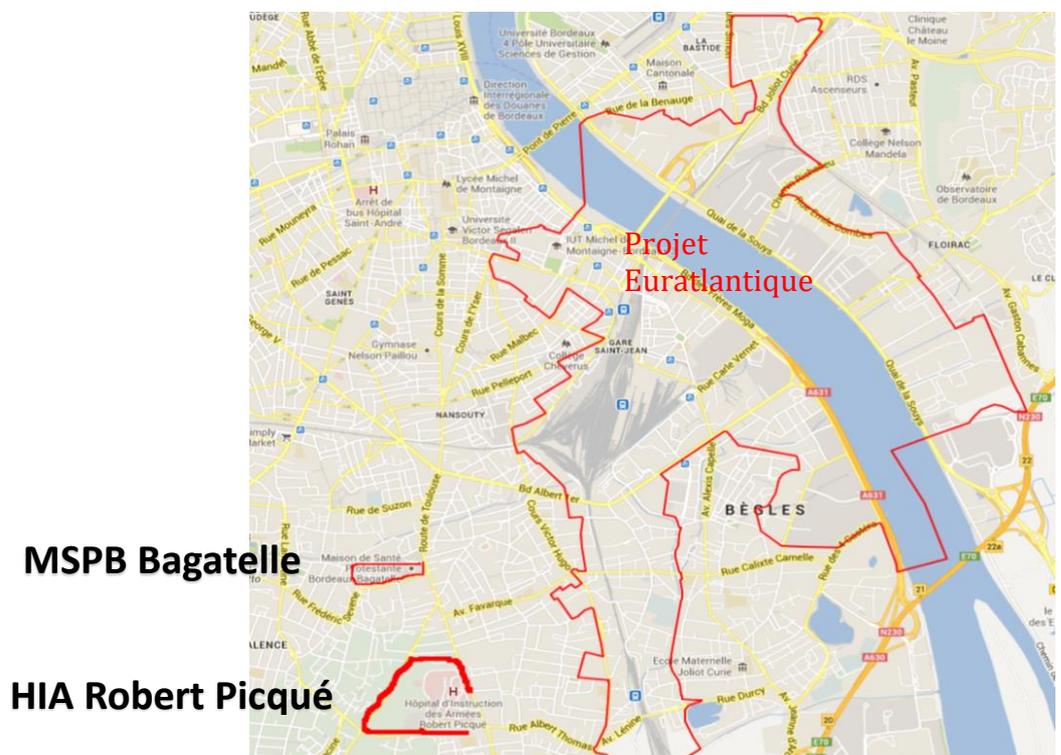
- **OBJET :**

Le partenariat BAHIA est un groupement de coopération sanitaire (GCS) de moyens, créé en 2012, fruit de l'union entre la Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle (MSPB) et de l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué (HIARP) situés dans la zone sud de Bordeaux métropole.

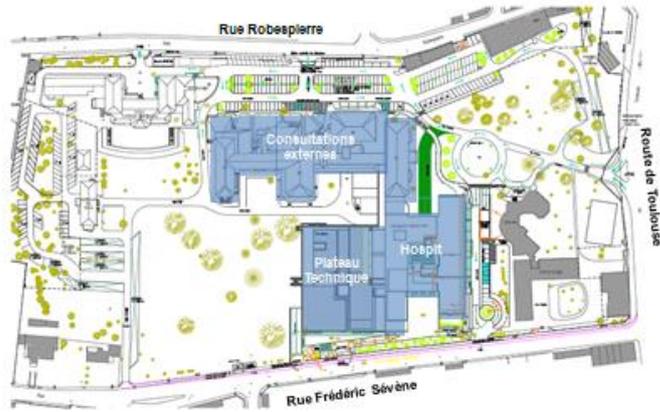
Le regroupement physique des deux hôpitaux est prévu sur le site de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle, à Talence, dans le cadre d'une opération d'aménagement de ce site comprenant la démolition d'un bâtiment et de nouvelles constructions. Une déclaration de projet et une mise en compatibilité du PLU s'avèrent nécessaires ainsi qu'une évaluation environnementale. Bordeaux métropole a ainsi décidé d'organiser une concertation préalable et a saisi la Commission nationale du débat public pour désigner un garant en application de l'article L 121-16.1 du Code de l'environnement (Annexe 2).

Cette décision a été arrêtée par délibération lors du Conseil de Bordeaux métropole le 24 novembre 2017. (Annexe 1). La désignation du garant apparaît dans l'annexe 2.

- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION : Bordeaux métropole, secteur sud, Talence**



Le site avant le projet



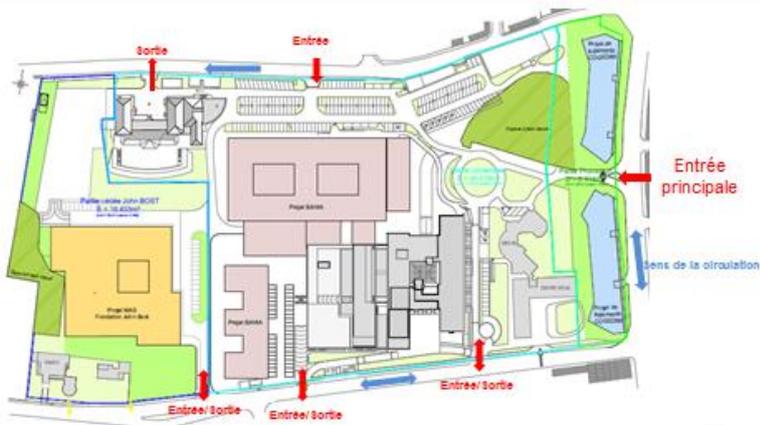
19

Le site en 2021



20

L'urbanisation de la parcelle en 2021 et ses accès



21

- **OBJECTIFS DU PROJET:**

Faire évoluer le document d'urbanisme afin de permettre la réalisation du projet BAHIA -Assurer l'insertion du projet dans son environnement immédiat.

- **CARACTÉRISTIQUES DU PROJET :**

Le projet BAHIA doit se développer sur le site de Bagatelle, situé à 900 mètres de l'HIARP actuel.

Ce site dispose du bâtiment des hospitalisations, connecté au plateau médico-technique et au bâtiment hospitalier d'origine, dénommé bâtiment 24. Le site dispose également d'un Institut de Formation des Soins Infirmiers, et du bâtiment Bosc, qui seront maintenus.

Cependant des dysfonctionnements majeurs ont été soulignés par les porteurs de projet. Le bâtiment 24 est vétuste, et mal isolé. Le clos-couvert et les réseaux sont en mauvais état. Le désenfumage est inexistant. De plus, le bâtiment ne respecte pas les normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Les dépenses énergétiques sont importantes. Le plateau médico-technique actuel est satisfaisant. Certains locaux deviennent trop exigus au regard de l'activité et ne permettent pas la distinction des flux. Le bâtiment des hospitalisations est globalement fonctionnel, mais nécessite quelques restructurations légères. Les locaux tertiaires et logistiques sont insuffisants, certaines chambres ont été transformées en bureaux. Le service de chirurgie ambulatoire est éloigné du bloc opératoire.

Le PLU actuellement en vigueur contraint le projet du fait des prescriptions patrimoniales visant à préserver et mettre en valeur les bâtiments d'origine qui empêche de fait leur démolition. Compte tenu des dysfonctionnements évoqués ci-dessus, la conservation du bâtiment 24 apparaît peu compatible avec les objectifs de performance du projet BAHIA.

Plusieurs scénarios ont été étudiés, compte tenu de l'emprise limitée et des contraintes architecturales.

La mise en œuvre opérationnelle du projet retenu nécessite de faire évoluer le PLU en vigueur.

Une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de Bordeaux métropole s'avère nécessaire en application des articles L153-54 et suivants du code de l'urbanisme.

La procédure débute par une délibération du Conseil de la métropole prescrivant la procédure, décrivant le projet, motivant son intérêt général, et annonçant les intentions de Bordeaux métropole en termes de concertation avec le public (Annexe 1).

Une évaluation environnementale portant sur les incidences sur l'environnement des évolutions du PLU nécessaires doit être réalisée par la suite et soumise à l'avis de l'autorité environnementale. Le projet de mise en compatibilité du PLU fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées. La déclaration de projet est soumise à **enquête publique unique qui porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU**. Elle est ensuite approuvée par délibération du Conseil de la Métropole.

- **COÛT :**

Un investissement global de 90 M€ TDC, totalement supporté par la MSPB et financé par :

- Un apport de 18M€ de la MSPB, grâce à la vente de 2 terrains :
 - Un terrain de 6 900 m² à la société COGEDIM pour la réalisation de logements sur la route de Toulouse.
 - Un terrain de 17 200 m² à la Fondation John Bost pour la création de 100 lits sanitaires et medico-sociaux de psychiatrie.

Un emprunt de 72M€, dont le remboursement est en partie assuré par :

- Une contribution annuelle du Ministère de la Défense au titre de l'utilisation des locaux.
- Un financement annuel du Ministère de la Santé en cours d'étude.

- **CALENDRIER:**

Concertation préalable du 19 février au 9 mars 2018

Enquête publique automne 2018

Livraison du bâtiment des consultations externes et bureaux mi-2019

Livraison extension plateau technique 2021 (avec destruction partielle du bâtiment 34)

Finalisation du projet prévu en 2021.

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- Décision d'organiser une concertation : par délibération de Bordeaux métropole le 24 novembre 2017 (Annexe 1)
- Désignation du garant : le 6 décembre 2017 (Annexe 2)
- Dates de la concertation : du 19 février au 9 mars 2018
- Publication du bilan : 8 avril 2018

- **PERIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- Les communes de Bordeaux métropole situées en proximité directe du projet (sud Bordeaux) : Bordeaux, Talence, Bègles essentiellement
- 1 département : la Gironde
- 1 région : La Nouvelle-Aquitaine

- **DOCUMENTS ET PUBLICITE DE LA CONCERTATION :**

- 1 exemplaire du dossier de concertation du maître d'ouvrage en ligne sur le site de la participation de Bordeaux métropole et mis à disposition du public au siège administratif de Bordeaux métropole, ainsi qu'en mairie de Talence.
- Plusieurs plaquettes du projet distribuées par le groupement BAHIA et à disposition à la maison du projet,
- Des affiches mises à disposition en Mairie de Talence et au siège administratif de Bordeaux métropole,
- Une page du site Internet de Bordeaux métropole dédiée à la concertation préalable.

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 1 réunion publique lors de la concertation préalable, le 6 mars 2018,
- 1 maison du projet ouverte aux citoyens,
- Plusieurs réunions et ateliers ayant précédé la concertation préalable, organisés par le groupement BAHIA, mais n'ayant fait l'objet d'aucun compte-rendu.

- **PARTICIPANTS (lors de la concertation préalable) :**

- 113 avis (et 40 réactions) sur le site internet de la participation,
- 20 avis et/ou contributions jointes envoyés directement au garant par mail ou courrier,
- 11 avis et contributions dans les registres papier de Talence et aucun pour le registre de Bordeaux métropole,
- 17 contributions écrites supplémentaires remises en réunion publique sur des formulaires édités à cet effet,
- 1 liste de 33 signataires opposés au projet remise en main propre directement au garant en réunion publique.
- Réunion du 6 mars 2018 : environ 200 participants. Nombre d'interventions à l'oral des participants : 35, contributions individuelles : 17

Un total de 237 contributions argumentées.

CONTEXTE DU PROJET

Un projet impliquant de multiples acteurs

- Bordeaux métropole pour l'initiative de la concertation préalable et la mise en compatibilité du PLU,
- Les entités membres du Groupement Bahia pour le portage et la conduite du projet (MSPB et HIARP),
- Ville de Talence pour la délivrance des permis de construire et l'accueil de l'équipement sur son territoire,
- L'Agence régionale de santé (ARS) pour l'analyse de l'offre de soins et ses évolutions,
- Les communes du sud de l'agglomération particulièrement concernées pour l'insertion urbaine de l'équipement.

Il s'agit des principaux protagonistes qui portent politiquement et opérationnellement ce projet. Ainsi, la concertation préalable a permis la participation et l'expression du public et des acteurs du territoire sur l'ensemble des aspects du projet. Les réponses ont été apportées par l'ensemble des acteurs en réunion publique.

Les intérêts du projet selon les porteurs

Les deux structures ont en commun, outre le fait d'être proches géographiquement -moins d'un kilomètre -, d'avoir une identité bien affichée quoi que différente et d'être présentes dans le paysage bordelais depuis de très nombreuses années. Renommé notamment pour les urgences dentaires, l'HIARP reçoit aujourd'hui les patients civils et militaires requérant des soins. La MSPB exerce des activités de soins de médecine, chirurgie et obstétrique (3ème maternité de la Métropole).

Les deux structures ont un ancrage dans la mémoire collective locale et sont fortes d'une symbolique du soin. Elles ont décidé d'unir leurs moyens afin de catalyser la qualité de leur offre de soins et optimiser la performance de leur fonctionnement.

Leur partenariat, issu d'une réflexion stratégique, s'appuie donc sur des points de convergence identifiés : le même bassin de recrutement, la complémentarité en termes d'activité et de compétences, la mutualisation possible de la permanence et la continuité des soins, le mode d'exercice salarié du corps médical, l'exercice secteur 1, une culture qualité et gestion du risque, la volonté de maintenir un équilibre économique.

Ce partenariat aboutit à un projet médical civilo-militaire de regroupement des activités sur un site unique. Ainsi, il est prévu de réaménager le site de Bagatelle afin de recevoir l'activité de l'HIARP.

Ce projet médical, dénommé « projet BAHIA », prendrait la forme d'un pôle sanitaire ancré sur son territoire permettant l'accès aux soins de qualité pour tous.

Extrait de la délibération du 24 novembre

Bordeaux métropole estime que projet BAHIA est un projet d'intérêt général :

-Du point de vue socio-économique

Le projet BAHIA, répond à un intérêt général s'agissant d'un équipement hospitalier qui va améliorer l'offre de soins dans une Métropole en croissance.

En Gironde, les 2 institutions constituant le groupement BAHIA se trouvent plus précisément sur le territoire de proximité Bordeaux métropole Sud-Ouest, qui compte 232 588 habitants, dont 32% de moins de 25 ans, et 9% de plus de 75 ans. Au carrefour entre les territoires de proximité de Bordeaux, Bordeaux métropole Nord et Bordeaux métropole Rive Droite, la zone de recrutement 2014 de la MSPB Bagatelle et de l'HIA Robert-Picqué réunis s'étend du nord de ces 4 territoires, jusqu'au Sud-Gironde et au Bassin d'Arcachon.

Plus généralement, l'offre de soins est constituée par 18 établissements de santé, majoritairement du secteur privé à but lucratif (63%), incluant un Centre Hospitalier Universitaire (CHU de Bordeaux), et un Centre de Lutte Contre le Cancer (Institut Bergonié).

En 2014, 15% des séjours des habitants du territoire de proximité Bordeaux-Métropole Sud-Ouest sont réalisés au sein des 2 institutions, positionnant l'activité cumulée de Bagatelle et Robert-Picqué en 2ème position du territoire de proximité, derrière le CHU, et devant la clinique Saint-Martin.

Le groupement BAHIA possède notamment :

- . Un pôle urgence-réanimation reconnu et desservant le grand sud de Bordeaux
- . Un pôle mère-enfant en constante évolution et labellisé « ami des bébés »

-Du point de vue urbanistique

Par ailleurs, le « projet BAHIA » présente un intérêt général du point de vue urbanistique. En effet il s'agit de regrouper sur le site de Bagatelle à Talence, secteur déjà urbanisé de la commune, dans un même établissement hospitalier situé à quelques centaines de mètres de l'HIARP actuel, les activités des deux établissements. Ce site se caractérise par la présence de constructions de différentes époques dont certaines éléments ont bénéficié d'une protection patrimoniale au PLU. Le parti pris architectural du projet BAHIA est de conserver les marqueurs architecturaux symboliques de l'identité du site tels que la partie de la façade principale du bâtiment d'origine comprenant l'entrée en pierre et l'horloge, l'Institut de Formation Nightingale Bagatelle, le pavillon Bosc.

La présence de masses végétales est également à souligner. Les atteintes éventuelles aux boisements seront compensées dans la même zone pour conserver l'aspect paysager du site.

De plus, outre la gestion des flux à l'intérieur de la propriété, l'accessibilité du site, sa desserte et les conditions de circulation à proximité feront l'objet d'une attention particulière.

DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

La mission du garant

Ma mission s'inscrit dans le respect des trois principes qui conditionnent le bon déroulement d'une concertation selon la Commission Nationale du Débat Public :

- La **transparence** : l'information doit être disponible, de qualité, sincère, partagée et compréhensible, et les prises de position sont rendues publiques,
- **L'équivalence** : chaque personne a le droit de s'exprimer et de contribuer aux débats, en respectant des règles d'intervention applicables à toutes et tous,
- **L'argumentation** : chaque intervention ou prise de position doit être argumentée.

Mon rôle est de veiller au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées afin de favoriser l'expression des citoyens.

J'en observe et analyse le déroulement, et facilite les échanges entre les participants si nécessaire lors des temps de réunions publiques.

Dans la dernière partie de ce rapport qui porte sur les recommandations du garant, je reviendrai sur les éléments qui me paraissent à éclairer pour poursuivre les échanges jusqu'à la fin de la procédure.

Rencontres de préparation de la concertation

Plusieurs rencontres avec Bordeaux métropole et les porteurs du projet, la ville de Talence ont permis de mieux définir le périmètre de la concertation et la préparation de cette dernière.

Réunion	date	Etaient présents	Objectifs
Première réunion	le 18 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none">• Christine Volpilhac, Responsable du service planification urbaine/ Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages/ Service planification urbaine,• Régine Fourteau référente PLU SPU à Bordeaux métropole,• Virginie Lannes Chargée de mission participation citoyenne à Bordeaux métropole,• Marine Loisel, Référente concertations légales en lien avec la planification urbaine à Bordeaux métropole,• Julie Dumont, garante désignée par la CNDP	Première prise de contact
Deuxième réunion	Le 8 janvier 2018	<ul style="list-style-type: none">• Stéphane BOULON, directeur de la communication à la ville de Talence,• Olivier CALEY, responsable urbanisme à la ville de Talence,• Christine Volpilhac, Responsable du service planification urbaine/ Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages/ Service planification urbaine,• Régine Fourteau référente PLU SPU à B M,• Marine Loisel, Référente concertations légales en lien avec la planification urbaine• Julie Dumont, garante désignée par la CNDP	Prise de contact avec la Ville de Talence et identification des éléments clés du dossier de concertation

3^{ème} rencontre	Le 1 ^{er} février 2018	<ul style="list-style-type: none"> Christine Volpilhac, Responsable du service planification urbaine/ Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages/ Service planification urbaine, Régine Fourteau référente PLU SPU à B M, Marine Loisel, Référente concertations légales en lien avec la planification urbaine Julie Dumont, garant désigné par la CNDP 	Analyse et enrichissement du dossier de concertation
4^{ème} rencontre (cette fois avec les porteurs de projet)	Le 27 février 2018	<ul style="list-style-type: none"> Blandine Filet, Directrice générale de la Maison de Santé protestante de Bordeaux Bagatelle Olivier Bourdé, DRM, Maison de Santé protestante de Bordeaux Bagatelle Julie Dumont, garant désigné par la CNDP 	Prise de contact et préparation de la réunion publique du 6 mars 2018
5^{ème} rencontre	Le 1 ^{er} mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence Jacques Mangon, Vice-président de Bordeaux métropole Frédérique Fabre, Adjointe au Maire François Jestin, Adjoint au Maire Dominique Iriart, conseillère municipale et vice-présidente BM Anne-Marie Pierre-Lacouture, DGAS Talence Stéphane Boulon, Directeur de cabinet Stéphane Caze, Directeur de l'Urbanisme de Bordeaux métropole Julie Dumont, Garante de la concertation Olivier Caley, Service urbanisme de Talence Arnaud Costes, service projet urbain, Bordeaux métropole Christine Volpilhac, responsable du service planification urbaine, Bordeaux métropole Régine Fourteau, Service planification urbaine, Bordeaux métropole Olivier Bourdé, DRM, Maison de Santé protestante de Bordeaux Bagatelle Blandine Filet, Directrice générale de la Maison de Santé protestante de Bordeaux Bagatelle Marine Loisel, Service planification urbaine, Bordeaux métropole 	Préparation de la réunion publique du 6 mars 2018

Objet des échanges

Périmètre de la concertation

Beaucoup d'échanges ont porté sur le périmètre de la concertation. En effet, Bordeaux métropole n'a de compétences que sur la modification du PLU pour ce projet et le cas échéant sur les déplacements, la voirie, les transports, la circulation et le stationnement.

Or, la concertation préalable s'applique également sur la déclaration de projet. C'est pourquoi, la concertation se

doit d'aborder clairement toutes les composantes du projet et porter sur l'ensemble des incidences. Ce point a fait l'objet de nombreux débats au vue des compétences portées par plusieurs acteurs. J'ai donc suggéré de clarifier les compétences de chacun dans le projet à l'intérieur même du dossier de concertation. J'ai également insisté pour que les citoyens puissent s'exprimer sur l'ensemble du projet dans le cadre de la réunion publique.

Ce point a été entendu par Bordeaux métropole qui a produit un chapitre dédié à la répartition des compétences dans le dossier de concertation. A la suite de la réunion publique, il apparaît que cette cartographie des compétences était néanmoins incomplète au regard des observations et avis émis pendant la concertation.

Sur la base de la documentation disponible et des échanges avec la maîtrise d'ouvrage, les sujets à aborder lors de la concertation préalable se présentaient ainsi :

- patrimoine architectural et naturel
- stationnement, circulation, nuisances sonores et visuelles
- articulation avec les autres structures du site,
- localisation et opportunité du projet,
- offre de soins et service aux usagers,
- financements du projet, utilisation d'argent public.

Durée de la concertation

Le calendrier de la concertation a été défini en fonction du conseil de Bordeaux métropole qui doit se tenir le 8 juin 2018. Les documents préparatoires doivent être transmis 2 mois avant soit le 8 avril.

Le bilan du garant devant être prêt pour cette date, ainsi que le bilan de Bordeaux métropole, la concertation devra être achevée le 8 mars au maximum.

Malgré tout, 3 semaines semblaient un temps court dans la mesure où la concertation devait porter sur l'ensemble des composantes du projet. J'ai donc tout de suite informé Bordeaux métropole de ma position à savoir, qu'il faudrait allonger le délai de la concertation si celui-ci se révélait trop court.

Nombre de réunions publiques

Une seule réunion peut sembler peu, même si l'on considère que d'autres étapes de concertation ont été organisées en amont par le groupement BAHIA. Elle a été programmée le 6 mars 2018 à 19h30. Sa tenue en cours de concertation devait permettre de tenir compte des expressions déjà formulées dans les registres en termes de préparation et de stimuler les participations écrites suite à la réunion.

Animation de la réunion publique

La maîtrise d'ouvrage souhaitait que le garant puisse prendre en charge l'animation des échanges lors de la réunion publique. Même si cette option est délicate à gérer en séance, il a été acté que je prendrai en charge l'animation. Toutefois, les services de la maîtrise d'ouvrage se sont engagés à prendre en notes toutes les remarques afin de garantir la collecte des expressions citoyennes et la production d'un compte-rendu de séance. Un enregistrement de la séance a également été prévu pour garder la traçabilité et l'exacte expression des réponses apportées.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Dispositifs prévus

Bordeaux métropole a prévu :

- Une concertation du 19/02 au 09/03/2018,
- Une page du site internet de la participation dédiée à la concertation préalable avec un registre électronique,
- 2 registres en format papier en mairie de Talence et au siège de Bordeaux métropole,
- 1 réunion publique programmée le 6 mars 2018 de 19h30 à 22h00,
- Un garant disponible pour recevoir des avis.

Publicité

La diffusion de l'information sur cette concertation était particulièrement importante au regard de sa durée relativement courte. Après plusieurs échanges, voici le plan de communication finalement appliqué à cette concertation.

Supports de communication	Diffusion
Des affiches sur les villes concernées	Sur le site de Bagatelle, à la mairie de Talence et à Bordeaux métropole
Parution dans les journaux	Communiqué de presse - ouverture concertation dans le sud-ouest et Les écho Girondins le 2 février 2018 - Annonce pour la réunion publique du 6 mars dans le sud-ouest - une actualité dans le Talence Citémag "février 2018"
Site internet de la participation	Avis, et affiche et page dédiée sur le site de la participation de Bordeaux métropole (avec le dossier de concertation et registre en ligne)
Mailing	Aux villes concernées/ pour relais auprès de leurs administrés NB : BORDEAUX MÉTROPOLE ne procède jamais sur liste de diffusion dans ses concertations réglementaires afin de ne favoriser aucune structure ou individu.

Le parti pris de diffusion de Bordeaux métropole qui consiste à limiter aux médias généralistes lors de ses concertations réglementaires m'a paru limitant au premier abord, mais au regard des résultats de la participation sur l'ensemble des 3 semaines de concertation, il semble que les relais citoyens aient assuré une forte mobilisation via leurs propres relais. Je note simplement qu'une absence de diffusion aux acteurs du patrimoine (bâti, naturel) a certainement limité les interventions spécifiques sur ces sujets pourtant au cœur du sujet traité.

Préparation de la Réunion publique

La réunion publique a été soigneusement préparée en ma présence. Afin de tenir compte des avis déjà exprimés et donc des sujets de préoccupation des citoyens, j'ai recommandé quelques règles simples pour la rendre la plus efficiente possible :

- Limiter au maximum les temps d'introduction afin de laisser une part importante aux échanges,
- Prévoir une présentation du projet rapide et synthétique,
- Traiter les questions et remarques selon les sujets déjà exprimés sur les différents supports de concertation pour structurer les échanges.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

NB : Les observations faites sont reportées ici telles que transmises lors de la concertation préalable sur les différents supports prévus à cet effet. Il s'agit des arguments avancés en faveur ou en défaveur du projet ou encore des questions posées.

Des arguments favorables au projet

- La majorité des participants de la concertation reconnaissent la nécessité **d'accroître les capacités d'accueil et d'offres de soins** sur le secteur sud de la métropole.
- Ce projet de **mutualisation** va permettre de réaliser les économies d'échelles nécessaires à la viabilité financière du futur établissement.
- les **professionnels** de santé des deux sites vont maintenir leur emploi et pourront continuer à travailler dans un environnement technique rénové plus fonctionnel.
- Maintien d'une **structure de soins polyvalente**.
- Le maintien d'une **offre de soins en secteur 1**.
- **Amélioration architecturale et modernisation des équipements**.
- Amélioration **du transport et du trafic et du stationnement** dans le quartier.
- L'extension de la **maternité avec un service de néonatalogie**.
- L'aménagement d'une **piste cyclable** sur la route de Toulouse.
- Le **réaménagement du quartier** augmentera son dynamisme.
- Les administrateurs sont bénévoles et la Fondation MSPB, reconnue d'utilité publique en 1867, ne distribue pas de dividendes lesquels sont intégralement réinvestis dans l'établissement. Le **statut d'ESPIC** de l'hôpital Bagatelle en fait une institution à but non lucratif au service de l'intérêt collectif. En outre, si la Fondation a été créée par la communauté protestante au XIXe siècle, ses valeurs la conduisent à mettre en œuvre les principes de la laïcité républicaine.
- Le projet prévoit la préservation de certains éléments du "bâtiment 24", des **éléments de la façade** doivent être conservés comme témoignages représentatifs d'un style de construction hospitalière inspiré de l'architecture britannique du début du XXe siècle.
- Le nouvel hôpital sera construit aux **normes d'accessibilité** pour les personnes en situation de handicap ce qui n'est le cas ni de l'HIA, ni de Bagatelle.
- le renforcement de **pôles d'expertises** déjà reconnus (urgences, digestif, accompagnement de nos aînés, maternité, vasculaire, domicile?), la contribution à la médecine des forces armées, le développement de la capacité de réponse médicale en cas de crise sanitaire majeure, la modernisation de l'outil de soins, un parcours patient coordonnée et accompagné au plus près de ceux qui ont besoin, une **croissance des effectifs en personnel** auprès du patient, le maintien et la pérennisation de nos emplois localisés. Le développement de l'enseignement soignant et formation continue médical, paramédical et le soutien du projet médical de la Fondation John Bost pour accompagner et soigner les personnes en situation de handicap.
- Le **bâtiment 24** n'est plus adapté et nécessite d'être reconstruit.
- la destruction du bâtiment N°24 s'accompagne de la **préservation de la façade** et de sa très belle horloge mécanique.
- L'hôpital militaire est en perte de vitesse et son infrastructure ne répond plus aux **besoins des patients**.
- Le porteur du projet a prévu des parkings et **solutions alternatives** intéressantes (promotion du covoiturage et de l'utilisation des vélos, création de nombreux garages à vélo) afin qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur le voisinage.

Des arguments défavorables au projet

- **Le choix du site de Bagatelle** pour la réalisation du projet. Le site de Bagatelle se situe sur un terrain de 7Ha alors que le site de Robert Picqué comprend 25 Ha.

- La **concentration urbaine** forte nécessaire sur le terrain contraint de Bagatelle. La taille du site ne permettra pas selon certains d'étendre l'activité dans le futur en cas de besoin, ce qui aurait été plus facile sur Robert Picqué.
- Le projet présenté n'offre pas de perspectives pour un **futur développement** sinon en hauteur, ce qui a ses limites.
- Destruction d'un bâtiment **d'intérêt patrimonial**.
- Le site est déjà jugé difficile d'accès dû à une forte **circulation** (notamment aux heures de pointe) dans ce secteur et des difficultés également dues aux **stationnements**. Beaucoup s'inquiètent de la **sur-densification du quartier** et du site.
- Les **243 logements** prévus par Cogedim à l'entrée du site.
- Les répercussions du projet sur le **stationnement** de proximité à Talence, mais aussi à Bègles.
- 1400 salariés sont prévus sur le site, et de l'offre de 700 places de **stationnement** pour accueillir, salariés, patients, consultation, visiteurs.
- Le fait que la Maison protestante de Bagatelle soit un **opérateur privé et confessionnel**, versus l'HIA qui est un établissement public. Le **partenariat public/privé** est remis en question.
- Les **modalités de financements** ne font apparaître que les dépenses du projet mais pas les recettes générées par la vente de terrains dans l'opération.
- **L'opacité sur les décisions** prises : choix du lieu et prise en compte des données réelles dans l'évaluation des coûts.
- **Les transports en commun** ne sont pas performants autour du site de Bagatelle, pas de tram et une ligne de bus, la Liane 5 déjà en difficulté.
- Le manque d'espaces, **d'espaces verts** comme un frein au bien-être des patients et usagers.
- **La destruction des Espaces Boisés Classés**, notamment les vieux cèdres sur le site de Bagatelle.
- **La réduction de la végétation** présente sur Bagatelle, disparition d'un parc dont les riverains ont besoin
- Un **manque de dialogue citoyen** sur l'élaboration du projet. Une **concertation tardive** dans le déroulement du projet. Des décisions prises en amont, notamment par le Ministère de la Défense ne permettent aujourd'hui de discuter que les modalités de mise en œuvre du projet.
- **La difficulté d'accès à l'information** sur l'accord signé le 6 décembre 2016 par les autorités de tutelle en présence d'élus girondins ; un recours à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a été nécessaire pour en avoir une communication publique.
- Manque d'information sur **l'insertion urbaine** du projet dans son environnement.
- Manque de **réactivité des urgences** à prévoir face à une population grandissante.
- La **perte annoncée d'une centaine de lits** en hospitalisation au profit de l'ambulatoire (450 à 350).
- **La qualité architecturale du futur bâtiment d'habitation de Cogedim** est l'objet de plusieurs interrogations : sa hauteur prévue de 22 mètres est-elle compatible avec la séquence urbaine de la rue de Toulouse ? Il va renforcer le côté enclavé de la route de Toulouse.
- Le projet ne prévoit pas de **couloir prioritaire** pour les Bus /AMBULANCES et TAXIS.
- La **suppression d'emplois** de médecins militaires.
- Le **parking qui va coûter** cher sur Bagatelle et qui profitera à des opérateurs privés.
- En cas de parkings payants sur Bagatelle et dans le quartier, il va y avoir des **stationnements sauvages** dans les résidences privées alentours.
- Le personnel de Bagatelle ne dispose déjà pas de **stationnements** suffisants aujourd'hui.
- Des **aménagements récents** avaient été réalisés sur le site Robert Picqué notamment au niveau des urgences. Il y a un gaspillage de l'argent public.
- Un projet dont la finalité serait les **restrictions budgétaires** et la modification du **rôle de l'armée**.
- La suppression des services apportés par l'**héliport** du site Robert Picqué.
- La suppression du **département « Santé Voyages Vaccinations »** et du **laboratoire d'analyse intégré** de Robert Picqué.
- Le fait que disparaisse la seule structure départementale de référence pour faire face à des catastrophes, notamment dans le cadre NRBC (**Nucléaire, Radiologique, Bactériologique, Chimique**)

- L'impact du projet et des parkings souterrains sur les **nappes phréatiques** situées sous le site de Bagatelle.
- Le **confort thermique** des bâtiments neufs est souvent inférieur aux bâtiments anciens. Il faudra de la climatisation et ça engendrera un coût supplémentaire.
- La gêne occasionnée par les **travaux** sur une période de 4 ans.
- La mise en **double sens de la rue Robespierre** va occasionner des problèmes supplémentaires pour les habitants de la résidence du Quadrige.
- **Dépréciation des logements** actuels du quartier.
- Les **nuisances sonores** engendrées par le ramassage des ordures et le déchargement des camions de livraison. L'augmentation de l'activité va aggraver ces nuisances.
- Les nuisances sonores engendrées par les **véhicules d'urgence** (110 par jour).

Des interrogations nombreuses

Sont retranscrites ici les interrogations qui ont été soulevées pendant la concertation, soit par voie écrite, soit lors de la réunion publique. Les textes en bleu sont les réponses apportées lors de la réunion publique par les différents acteurs présents. Lorsque ce texte n'apparaît pas, il s'agit de questions qui n'ont pas été traitées en réunion publique.

Offre de soin

- Comment l'ARS va faire avec un tel **afflux de population** pour proposer une offre de soin équivalente à ce que proposent les deux structures aujourd'hui ?

Réponse ARS (Agence Régionale de Santé) : L'offre de soin ne cesse d'évoluer, comme la démographie et la population. Il y a de nouvelles attentes de tous ceux qui se soignent aujourd'hui, une demande de passer le moins de temps à l'hôpital et de favoriser l'hospitalisation à domicile. L'offre de soin a été dimensionnée par rapport à l'évolution démographique. Tous les documents sont consultables sur le site de l'ARS.

Sur le secteur, l'offre était fragilisée, le projet doit la conforter et la redimensionner. L'offre est aussi dimensionnée pour des soins en matière d'urgences et le développement du volet maternité.

L'ARS est là pour garantir une offre de soin la plus homogène et équitable possible pour un bon usage de l'argent public.

- Le **nombre de lits** augmente-t-il ?

Réponse MSPB (Maison de Santé Protestante de Bagatelle) : Si nous faisons la somme des lits aujourd'hui présents à Bagatelle et à Robert Picqué, effectivement sur Bahia il n'y aura pas tout à fait le nombre équivalent de lits. Ceci s'explique car il y aura plus de lits en ambulatoire et une possibilité d'hospitalisation à domicile qui va être développée à l'avenir. Le nombre de lits conventionnels sera adapté au bloc opératoire (13 salles). La maternité va être reconstruite et adaptée à la croissance actuelle (peut être niveau 2 : bloc néo natalité). Les 450 lits aujourd'hui, ne sont pas tous utilisés.

Réponse ARS : sur l'offre de soin : entre le cumul mathématique, il y a une perte de lits mais ce qui prévaut au niveau national, c'est de garantir à tous une offre de soin accessible et de qualité. Le projet Bahia amène une réduction capacitaire pour mieux répondre aux besoins et apporter des soins de qualité. Opportunité du projet. Capacité 450 aujourd'hui, demain 350 lits.

- Les **services hospitaliers en ambulatoire** sont-ils remboursés de la même façon qu'en hospitalisation classique ?
- Comment des **équipements** construits après 2000 sont déjà **obsolètes** (Robert Picqué)? Est-ce que Bahia en 2029 sera obsolète aussi?

Réponse MSPB : On ne peut pas avoir de garantie quant à la prévision de la croissance démographique mais le projet immobilier prévoit une certaine adaptation du projet (ex : ajout d'étages supplémentaires...). L'obsolescence du bâtiment des années 2000 est liée à la capacité d'accueil. 40 000 passages au sein des urgences étaient requis.

- Le projet prévoit-il bien le **maintien de toutes les activités** sociales, médico-sociales, crèche, et formation infirmière sur le site de Bagatelle ?

Réponse MSPB : Le centre social va être démolé et relocalisé. L'école d'infirmière restera, la Fondation John Bost également.

- Quelle place dans le nouveau projet pour la prévention du risque nucléaire, sachant que nous sommes situés entre deux centrales nucléaires ?

Réponse HIARP (Hôpital d'Instructions des Armées Robert Picqué) : le risque nucléaire est pris en compte à Robert Picqué, il s'agit plus d'une question de savoir faire que de compétence. Mais cette spécificité sera reportée sur le site de Bahia.

Réponse MSPB : Il est prévu d'intégrer une chaîne en dur pour décontamination dans le projet.

- Est-il prévu un service psychiatrique ?

Réponse MSPB : Le projet est financé comme pour un hôpital public. Bagatelle doit investir à hauteur de 90 M€. L'Etat participe à hauteur de 5 millions d'euros pour les travaux sur 4 ans, le ministère des armées va verser une indemnité pour l'utilisation des locaux.

- la **qualité des soins** prodiguée par l'HAD et de l'offre médico-sociale va-t-elle être à la hauteur des besoins et attentes du patient à son domicile ?
- Quelle est l'alternative proposée par l'ARS pour pallier à la suppression de l'**héliport** de R. Picqué ?
- Quel avenir pour le dispensaire de Bagatelle situé sur les terrains vendus à Cogedim ?

Localisation du projet

- Pourquoi avoir choisi le site Bagatelle, qui était plus petit dans un quartier déjà saturé ?

Réponse MSPB : La signature du groupement de coopération sanitaire date de 2012, nous avons passé trois ans à étudier ce projet de regroupement sur Robert Picqué mais il n'y avait pas de pérennité financière assurée. Fin 2014 pas de financement de ce projet par les autorités de tutelle. Nous avons donc opté pour un Plan B afin de maintenir une offre de soin de secteur 1 sur les terrains de Bagatelle.

A partir de 2015 sommes allés voir Agence Régionale de la Santé mais il n'y avait pas de plan C.

Sur le site de Robert Picqué le projet était de reconstruire un hôpital entièrement sur l'ensemble du site, donc pas de revente de foncier possible. Coût estimé à 180 M€.

Côté Bagatelle : réaménagement du site et modernisation des bâtiments existants et ainsi pas de construction en totalité. Coût estimé à 90 millions d'euros.

- Que vont **devenir les terrains de Robert Picqué** ?
- Pourquoi le projet ne se fait-il pas sur chacun des sites en se **répartissant les spécialités** ? Cette option a-t-elle été étudiée ?
- Une décision du Conseil d'administration de Bagatelle 2022 ne peut-il pas, à tout moment, faire basculer l'activité vers le **secteur 2** ? L'ARS en est-elle garante ?

Circulation et stationnement

- Une révision du **plan de circulation** et du **plan de stationnement** est-elle prévue ?
- Les **2 ronds-points** prévus (Sévène et Robespierre) ne vont-ils pas aggraver les problèmes de ralentissement aux abords du site ?

Réponse Bordeaux métropole : Des décisions publiques ont été prises. L'aménagement de giratoires afin de fluidifier la circulation est prévu, les études sont en cours pour des giratoires Route de Toulouse / Robespierre et route de Toulouse / rue F. Sévène.

Les travaux sont prévus sur la rue Robespierre en 2020 et rue Sévène en 2021. La rue Robespierre sera à double sens jusqu'au parking du projet Cogedim. Des études de modélisation et des études de circulation ont été faites par le porteur de projet et aussi par Bordeaux métropole et la ville de Talence.

Réponse Ville de Talence : La ville soutient ce projet mais ne le fait pas au détriment des habitants. Nous allons passer au stationnement en zone réglementée (soit zone bleue...). Le 21 mars 2018 une réunion publique est organisée sur ce sujet : présentation des modalités et nous permettra d'échanger avec vous au regard de la proposition. Rue F. Sévène c'est un point dur concernant la circulation : il est nécessaire de fluidifier la circulation par la création d'un rond-point. On maintient le sens de circulation pour le moment dans cette rue.

- Les études de circulation sont-elles disponibles ?

Réponse MSPB : les études de circulation sont disponibles sur demande.

- Combien de personnes vont venir travailler chaque jour et de patients (prévision fréquentation) et quel est le nombre de places de stationnement prévu ?

Réponse MSPB : 1400 employés (environ 100 personnes travaillent au domicile des patients). 700 places de parking sont prévues contre 400 places aujourd'hui. Nous avons un ratio rapporté au nombre de lits qui est meilleur. Le projet immobilier intègre la construction de nombreux parkings. La flotte de HAD est relocalisée sur le site de R. Piqué. Sur le site de Bagatelle : 200 places pour les professionnels, parking créé sous le bâtiment des consultations soit une extension de 80 places avec en plus des places pour les consultants qui vont pouvoir entrer directement dans le hall de la maison des consultations depuis le parking. Sous Bahia 2 création de 200 places de parking. Egalement une création de places liées au projet Cogedim.

- Les parkings de l'hôpital seront-ils payants ?

Réponse MSPB : Oui

- Quelles conséquences sur le stationnement dans les villes limitrophes ?

Réponse Bordeaux métropole : La circulation sur la route de Toulouse en lien avec les trois communes limitrophes fait l'objet d'une vigilance particulière. Une étude de flux la plus complète possible : recueil de données sur route de Toulouse et sur les 10 carrefours aux alentours pour les intégrer dans les futurs plans de circulation.

Le giratoire côté de la rue Sévène est la meilleure solution technique et en termes de sécurité des piétons qu'un carrefour à feux en T. Modélisation statique et dynamique.

- Quels dispositifs pour favoriser le vélo et les transports en commun pour l'accès au site ?

Réponse Bordeaux métropole : c'est une démarche en parallèle, il est prévu une reconfiguration de la route de Toulouse de manière globale en lien avec les 4 communes. Une reconfiguration globale entre le pont de la Maye et les boulevards. Il y a une forte attente en termes de « cyclabilité » sur cette route.

Il est prévu également un renfort des transports en commun sur cette route : l'amélioration en termes d'efficacité de la liane 5, étude pour savoir à quel endroit il y a une perte de temps afin de programmer les aménagements pour donner la priorité aux transports en commun. La réflexion se fait dans une approche multimodale, les ambulances et les flux logistiques ont été pris aussi en compte.

L'accompagnement du stationnement se fait en cohérence à l'échelle métropolitaine : c'est une démarche d'harmonisation des mesures même si le stationnement sur voirie relève de la compétence des communes.

- Par où se feront les entrées sur le site ?

Réponse MSPB : L'entrée principale se fera par l'entrée historique du site. Le flux lié aux consultations se fera par la rue F. Sévène.

L'étude de flux prend en compte tous ces éléments. Le choix a été fait de ne pas centraliser le flux mais de le répartir sur les différents accès du site.

- Nulle trace de rond-point destiné à fluidifier la circulation au Projet sur la route de Toulouse sur le PLU de l'agglomération bordelaise, qu'en est-il ?
- Quels dispositifs de sécurité sur ce quartier engorgé en cas d'incendie par exemple ?

Financements et accords

- Quel est le **contrat juridique et financier** de la fusion ?

Réponse MSPB : Ce n'est pas une fusion, c'est un groupement. Juridiquement, les deux unités vont perdurer.

- Quelle est la signification politique de ce **financement** de projet quelque peu singulier ? (ventes de terrains à des promoteurs privés)

Réponse MSPB : Les 90M€ correspondent à ce que Bagatelle doit dépenser pour construire et réaménager. Les ventes sont des recettes, elles ne font pas partie de cette estimation. Elles vont couvrir en partie les dépenses. Combien nous avons vendu ? Je ne vous répondrai pas.

Le projet est financé comme pour un hôpital public. Bagatelle doit investir à hauteur de 90 millions d'euros. L'Etat participe à hauteur de 5 millions d'euros pour les travaux sur 4 ans, le ministère des armées va verser une indemnité pour l'utilisation des locaux.

- Quelles **études de financement** prouvent les surcoûts annoncés sur le site de Robert Picqué ?

Réponse HIARP : Les urgences ne correspondent pas à l'ambition de l'accueil porté par le projet. Il faudrait reconstruire un bâtiment entier ce qui coûterait beaucoup plus cher que le réaménagement. Les chiffres : 180 à 200M€ pour la reconstruction sur Robert Picqué et 90 M€ pour le réaménagement de Bagatelle (projet Bahia).

- Y'a-t-il eu un **appel d'offre** pour le projet public ?

Réponse ARS : le cadre réglementaire n'oblige pas à faire un appel d'offre mais l'Agence Régionale de la Santé travaille en concertation avec les partenaires pour une offre la plus homogène et structurante. Le choix a été fait de s'appuyer sur le groupement, les garanties ont été prises.

- Quel est le prix de la **mise à disposition** des équipements de Bahia pour R. Picqué?
- Quel est le **prix de cession** des 26 ha de Robert Picqué ?
- Quel est l'avenir du site en cas de rupture de contrat ou de **faillite** de l'un des partenaires?
- A quel Ministère profiterait la **vente du site Robert Picqué**, le Ministère des Finances ou le Ministère de la Défense ?
- Quel est le lien juridique et le rôle de la **Fondation John Bost** dans le projet BAHIA?

Concertation et information

- Les politiques ont ce projet en tête depuis plusieurs années, pourquoi il n'y a pas eu de vote citoyen?

Réponse Ville de Talence : le choix de la localisation relève d'une décision de l'Etat. La votation citoyenne ne relève pas du champ de compétence de la municipalité. Par contre, la mairie et les élus locaux s'engagent à limiter les impacts pour les riverains.

- L'élaboration du projet se serait faite en large **concertation**, notamment avec les professionnels de santé du secteur. Quels contenus et déroulement de cette concertation ?
- A quoi sert cette **concertation** si tout est déjà décidé ?

Réponse Bordeaux métropole : L'expression du public sur le projet y compris la levée de la protection se fait lors de la concertation préalable (en ce moment) puis lors de l'enquête publique avec un commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif. Le Commissaire enquêteur donnera son avis dans un rapport et Bordeaux métropole se prononcera sur la levée de la protection.

- Pourquoi avoir laissé la décision de ce transfert se faire dans le quasi secret de l'administration sans aucune **consultation de la population** concernée ?

Patrimoines bâtis et paysagers, mise en compatibilité du PLU

- Aujourd'hui il s'agit de la concertation pour la mise en compatibilité du PLU : si on ne souhaite pas ce projet et que l'on refuse l'évolution du PLU, tout capote ?

Réponse Bordeaux métropole : L'expression du public sur le projet y compris la levée de la protection se fait lors de la concertation préalable (en ce moment) puis lors de l'enquête publique avec un commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif. Le Commissaire enquêteur donnera son avis dans un rapport et Bordeaux métropole se prononcera sur la levée de la protection.

Réponse MSPB : Si la protection n'est pas modifiée, oui le projet aura du mal à se faire. Nous avons à ce jour, pour que les projets fonctionnent, le financement, la vente des parcelles et le dépôt de deux permis de construire. Si nous n'avons pas la possibilité de démolir le bâtiment 24 afin d'en reconstruire un nouveau, il y aura de grosses difficultés pour faire aboutir le projet. Il n'y aura donc plus de Robert Picqué ni de Bagatelle.

- C'est quoi compenser ? Couper, débiter, des arbres centenaires et les remplacer plus loin par d'autres arbres qui ne sont que brindilles et dont il n'est en rien assuré qu'ils deviennent un jour centenaires. En tout état de cause, si cela arrive, il y faudra cent ans ! Quelle **compensation environnementale** proposée ?

Réponse MSPB : route de Toulouse, le projet Cogedim ; respecte le PLU et préserve l'EBC (le permis de construire va dans ce sens).

Dans le projet Bahia, dès qu'il y a nécessité de déclasser des arbres remarquables, il y a compensation en replantant des essences le long des bâtiments.

Réponse Bordeaux métropole : Dans le cadre de la révision du PLU mise en œuvre février 2017, il y a eu une demande de suppression de trois arbres remarquables en cœur de site et de modification d'une hauteur. Dans ce cadre, il y a eu l'ajout de la possibilité de faire un étage supplémentaire plus 1 attique. Aujourd'hui, il est autorisé 22m de hauteur de façade au lieu de 18m auparavant.

- Quel impact sur les nappes phréatiques ?

Réponse MSPB : Concernant la question sur les nappes phréatiques : le projet est soumis à l'étude de cas par cas. Il y a eu un avis favorable de l'autorité environnementale. Il y a déjà des autorisations temporaires délivrées.

- Quelles conséquences pour la **flore** locale ?

Travaux

- Quelle gestion des travaux pour éviter la saturation du quartier ?

Réponse MSPB : Concernant l'évacuation des déchets : pour le projet Bahia 2 : les études seront faites en concertation avec Bordeaux métropole et la mairie de Talence et mise en place d'une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination des travaux et des divers sujets. Il sera notamment question de vérifier qu'il n'y a pas de saturation pour l'évacuation des déchets.

Évolution du projet résultant de la concertation

Lors des 3 semaines de concertation, je n'ai constaté aucune évolution du projet. Les réponses apportées aux avis des citoyens portaient sur des justifications de choix réalisés, mais en aucun cas sur la remise en question des projections déjà faites. Les porteurs de projet n'ont pas réellement fait état des marges de manœuvre sur le projet dans l'avenir.

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Une concertation nécessaire

Les observations et propositions des participants dénotent un manque de dialogue en amont de cette concertation. Des participants se sont notamment interrogés sur la position des élus du sud de l'agglomération qui n'ont pas fait le choix de consulter les citoyens sur ce projet.

Les précédentes rencontres n'ayant pas fait l'objet de compte-rendu, il n'existe pas de trace écrite des échanges qui ont précédés cette concertation. Je n'ai donc pas pu voir si les interrogations formulées avaient déjà fait l'objet de réponses par le passé.

Un sujet hors sujet...

Le sujet de la concertation préalable était la mise en compatibilité du PLU, or il apparaît clairement que ce n'est pas le sujet de préoccupation principal des riverains et citoyens qui se sont exprimés lors de cette concertation. Les préoccupations portaient plus volontiers sur la situation du projet sur le site de Bagatelle et l'engorgement à venir du quartier, ainsi que le devenir du site Robert Picqué. Très clairement une majorité de citoyens riverains souhaitaient que le projet de regroupement physique puisse se faire sur le site l'HIARP. Nombreux sont ceux qui réinterrogent l'opportunité d'une nouvelle réflexion à ce sujet.

Des marges de manœuvre mal identifiées

Malgré la qualité des échanges en réunion publique, il n'a pas été possible de définir clairement ce qui pouvait évoluer ou pas dans le projet. De ce fait plusieurs remarques sur la concertation préalable elle-même laissent penser qu'elle arrive un peu tardivement et ne laisse pas d'expression suffisante aux citoyens. Il serait important de mieux identifier comment les remarques exprimées peuvent faire évoluer le projet global.

RECOMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN OEUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Apporter des réponses argumentées et communiquer les études disponibles

La concertation a beaucoup mobilisé relativement à la taille du projet. Ce point prouve qu'elle était nécessaire et attendue. Il est important de poursuivre le dialogue afin de montrer que les expressions citoyennes ont été entendues.

Plusieurs points abordés lors de la concertation n'ont pas trouvé de réponses étayées. Il appartiendrait à Bordeaux métropole et aux porteurs de projet et partenaires de se réunir pour produire des réponses plus étayées.

L'augmentation de la population au sud de la métropole semble justifier une augmentation de l'offre de soin, il faudrait mettre en face de ces chiffres des sources consultables par les citoyens.

Des documents écrits citant les sources officielles et mettant en relation les différents équipements existants ou prévus. En effet, l'amélioration de l'offre de soin avancée par le projet doit pouvoir être argumentée de manière plus objective (chiffres, études, sources).

La préconisation serait de reprendre la liste des questions posées lors de la concertation et d'y apporter des réponses/auteur compétent en renvoyant sur des documents officiels lorsqu'ils existent. Cf tableau ci-dessous.

Question	Auteur de la réponse	Réponse étayée	Source de documentation
Question 1			
Question 2			

Ouvrir d'autres espaces de concertation complémentaires

Même si les marges de manœuvre n'ont pas été clairement exposées, certains sujets peuvent se prêter à des exercices de concertations volontaires ou non.

La question des accès et des usages de stationnement, circulation, mobilité active, des consultations sur la manière de minimiser les nuisances (sonores ou autres) pourraient se mettre en place pour profiter de l'expertise d'usage des citoyens concernés.

Prendre des engagements auprès des riverains

Malgré les réponses apportées, certains riverains mettent en doute la tenue des engagements sur des sujets clés comme la circulation, le stationnement, les compensations environnementales, le maintien d'une offre de secteur 1... Les porteurs de projet et acteurs concernés pourraient imaginer un document d'engagement vis-à-vis des riverains et compléter le dispositif par une réunion publique d'information plus complète sur ces engagements pris.

ANNEXES

ANNEXE 1 : délibération de Bordeaux métropole

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2017	N° 2017-721

Convocation du 17 novembre 2017

Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANCOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS
M. Michel VERNEJOL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Malik FETOUH à M. Fabien ROBERT
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Pierre GUYOMARCH à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
Mme Zelnab LOUNCI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emille MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25

Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 novembre 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2017-721

**Talence - Regroupement des activités de l'Hôpital d'Instruction des armées Robert Picqué (HIARP) sur le site de la Maison de Santé Protestante de Bagatelle -
Déclaration de projet - Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation**

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I – Préambule – contexte : un projet d'intérêt général

Le partenariat BAHIA est un groupement de coopération sanitaire (GCS) de moyens, créé en 2012, fruit de l'union entre la Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle (MSPB) et de l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué (HIARP) situés dans la zone sud de Bordeaux Métropole.

Ces deux structures ont en commun, outre le fait d'être proches géographiquement - moins d'un kilomètre -, d'avoir une identité bien affichée quoi que différente et d'être présentes dans le paysage bordelais depuis de très nombreuses années. Renommé notamment pour les urgences dentaires, l'HIA Robert Picqué reçoit aujourd'hui les patients civils et militaires requérant des soins. La MSP Bagatelle exerce des activités de soins de médecine, chirurgie et obstétrique (3^{ème} maternité de la Métropole).

Les deux structures ont un ancrage dans la mémoire collective locale et sont fortes d'une symbolique du soin. C'est donc tout naturellement, portées par la conjoncture actuelle qu'elles ont décidé d'unir leurs moyens afin de catalyser la qualité de leur offre de soins et optimiser la performance de leur fonctionnement.

Leur partenariat, issu d'une réflexion stratégique, s'appuie donc sur des points de convergence identifiés : le même bassin de recrutement, la complémentarité en termes d'activité et de compétences, la mutualisation possible de la permanence et la continuité des soins, le mode d'exercice salarié du corps médical, l'exercice secteur1, une culture qualité et gestion du risque, la volonté de maintenir un équilibre économique.

En réunissant leurs forces elles souhaitent continuer à véhiculer leurs valeurs dans un esprit d'innovation et de préservation de leurs pôles d'excellence.

Novateur et ambitieux, ce partenariat aboutit à un projet médical civilo-militaire de regroupement des activités sur un site unique. Ainsi, il est prévu de réaménager le site de Bagatelle afin de recevoir l'activité de l'HIARP.

Ce projet médical, dénommé « projet BAHIA », prendrait la forme d'un pôle sanitaire ancré sur son territoire permettant l'accès aux soins de qualité pour tous.

Le projet BAHIA est un projet d'intérêt général

- Du point de vue socio-économique

Le projet BAHIA, répond à un intérêt général s'agissant d'un équipement hospitalier qui va améliorer l'offre de soins dans une Métropole en croissance.

En effet l'Aquitaine est une région à forte croissance démographique (+ 1% /an contre 0,7% pour le reste de la France). Forte de 3,335 millions d'habitants en 2014 la projection à l'horizon 2020 est 3,473 millions et de 3,878 millions en 2040 (soit une augmentation de 16,3%).

La part des personnes âgées de plus de 60 ans (25% de la population) est plus élevée que celle de jeunes de moins de 20 ans (23%). Cette situation est l'inverse de celle observée en France. Près des 2/3 de ces personnes sont des femmes dont l'espérance de vie est supérieure à celle des hommes.

Le département de la Gironde contribue fortement à une activité de santé dynamique. Il compte 80% des séjours hospitaliers en Aquitaine et la plupart des établissements de ce territoire sont en hausse d'activité. Les activités les plus dynamiques concernent l'ambulatoire chirurgical et médical ainsi que les techniques peu invasives.

En Gironde, les 2 institutions constituant le groupement BAHIA se trouvent plus précisément sur le territoire de proximité Bordeaux Métropole Sud-Ouest, qui compte 232 588 habitants, dont 32% de moins de 25 ans, et 9% de plus de 75 ans. Au carrefour entre les territoires de proximité de Bordeaux, Bordeaux Métropole Nord et Bordeaux Métropole Rive Droite, la zone de recrutement 2014 de la MSPB Bagatelle et de l'HIA Robert-Picqué réunis s'étend du nord de ces 4 territoires, jusqu'au Sud-Gironde et au Bassin d'Arcachon.

Plus généralement située dans la zone concurrentielle de Bordeaux-Métropole, l'offre de soins est constituée par 18 établissements de santé, majoritairement du secteur privé à but lucratif (83%), incluant un Centre Hospitalier Universitaire (CHU de Bordeaux), et un Centre de Lutte Contre le Cancer (Institut Bergonié).

En 2014, 15% des séjours des habitants du territoire de proximité Bordeaux-Métropole Sud-Ouest sont réalisés au sein des 2 institutions constituant le groupement BAHIA, positionnant l'activité cumulée de Bagatelle et Robert-Picqué en 2ème position du territoire de proximité, derrière le CHU, et devant la clinique Saint-Martin.

L'offre de soins du groupement BAHIA répond ainsi directement aux besoins de santé de la région, du département et de la Métropole.

En effet le groupement BAHIA possède des points forts au niveau de l'offre de soins territorial avec notamment :

- . Un pôle urgence-réanimation reconnu et desservant le grand sud de Bordeaux
- . Un pôle mère-enfant en constante évolution et labellisé « ami des bébés »

- Du point de vue urbanistique

Par ailleurs le « projet BAHIA » présente un intérêt général du point de vue urbanistique. En effet il s'agit de regrouper sur le site de Bagatelle à Talence, secteur déjà urbanisé de la commune, dans un même établissement hospitalier situé à quelques centaines de mètres de l'HIARP actuel, les activités des deux établissements.

Ce site se caractérise par la présence de constructions de différentes époques dont certains éléments ont bénéficié d'une protection patrimoniale au PLU.

Le parti pris architectural du projet BAHIA est de conserver les marqueurs architecturaux symboliques de l'identité du site tels que la partie de la façade principale du bâtiment d'origine comprenant l'entrée en pierre et l'horloge, l'Institut de Formation Nightingale Bagatelle, le pavillon Bosc.

La présence de masses végétales est également à souligner. Les atteintes éventuelles aux boisements seront compensées dans la même zone pour conserver l'aspect paysager du site.

De plus, outre la gestion des flux à l'intérieur de la propriété, l'accessibilité du site, sa desserte et les conditions de circulation à proximité feront l'objet d'une attention particulière.

Les enjeux du projet BAHIA

BAHIA regroupe deux établissements de pointe dans la logique curative de l'Aquitaine. Leur mission de proximité et de prise en charge optimale fait de BAHIA un acteur reconnu.

En termes d'activité, le groupement BAHIA totalise 13 800 interventions chirurgicales annuelles dans des spécialités diverses et variées. Le nombre de séjours est en constante augmentation, et les projets de développement d'activités (diabétologie, polysomnologie...) vont contribuer à la croissance médico-économique.

L'opération d'extension du PMT (plateau médico-technique) et de concentration des fonctions logistiques doit permettre de doter BAHIA de nouveaux outils performants pour son fonctionnement :

- La qualité de la prise en charge de ses patients
- L'optimisation de la gestion des ressources humaines
- L'optimisation des circuits
- La conception d'organisations modulaires
- La mise à disposition d'un PMT moderne répondant à la dynamique de recherche d'excellence et d'innovation

Les objectifs recherchés par BAHIA dans la poursuite de son projet sont :

- Proposer une offre de soins performante dans le secteur sud de l'agglomération en fusionnant les plateaux médico-techniques des deux structures existantes
- Réorganiser les entrées et les circuits dans le site
- Concevoir des locaux adaptés à leur usage et capables de s'adapter aux évolutions futures
- Mieux prendre en charge le handicap notamment par l'accessibilité aux bâtiments mais aussi en tenant compte de la multiplicité des handicaps
- Rendre plus efficaces les fonctions administratives et logistiques

Ils se traduisent par les principes ci-après :

Principes du projet

- Fusionner les plateaux médico-techniques
BAHIA est un groupement de coopération sanitaire médico-économique reconnu qui serait réuni en une seule entité architecturale actuellement dénommée « projet BAHIA ». Le projet ne doit pas se limiter à l'intégration des activités de l'HIARP sur le site de Bagatelle. Au-delà du regroupement des activités, l'opération d'extension consiste en la réelle fusion des deux PMT actuels en un seul.
- Réorganiser les entrées
Depuis leur entrée dans le bâtiment et à chaque fois que les patients, accompagnants et visiteurs s'y déplaceront, les circuits devront être simples, lisibles et différenciés.
- Prise en charge du handicap

Plus qu'une obligation réglementaire, l'accessibilité des bâtiments aux handicapés fait partie des critères de qualité qui entrent dans la conception d'une construction.

- Efficacité des fonctions administratives et logistiques

Fonctions administratives :

L'objectif voulu par l'établissement est la mise en place d'une organisation permettant la prise en charge administrative au plus près des lieux de prise en charge médicale des patients.

Fonctions logistiques :

Les flux logistiques doivent cohabiter de manière discrète avec les autres flux afin de préserver un environnement de qualité pour les patients et les professionnels.

Description du site et contraintes

Le projet BAHIA doit se développer sur le site de Bagatelle, situé à quelques centaines de mètres de l'HIARP actuel.

Ce site dispose du bâtiment des hospitalisations, connecté au plateau médico-technique et au bâtiment hospitalier d'origine, dénommé bâtiment 24.

Le site dispose également d'un Institut de Formation des Soins Infirmiers, et du bâtiment Bosc, qui seront maintenus.

Cependant des dysfonctionnements majeurs sont constatés.

Le bâtiment 24 est vétuste, mal isolé. Le clos-couvert et les réseaux sont en mauvais état. Le désenfumage est inexistant. De plus, le bâtiment ne respecte pas les normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Les dépenses énergétiques sont colossales.

Le plateau médico-technique actuel est satisfaisant. Certains locaux deviennent trop exigus au regard de l'activité et ne permettent pas la distinction des flux.

Le bâtiment des hospitalisations est globalement fonctionnel, mais nécessite quelques restructurations légères.

Les locaux tertiaires et logistiques sont insuffisants, certaines chambres ont été transformées en bureaux. Le service de chirurgie ambulatoire est éloigné du bloc opératoire.

Le PLU actuellement en vigueur contraint le projet du fait des prescriptions patrimoniales visant à préserver et mettre en valeur les bâtiments d'origine qui empêche de fait leur démolition. Compte tenu des dysfonctionnements évoqués ci-dessus, la conservation du bâtiment 24 apparaît peu compatible avec les objectifs de performance du projet BAHIA.

Plusieurs scénarios ont été étudiés, compte tenu de l'emprise limitée et des contraintes architecturales.

La mise en œuvre opérationnelle du projet retenu nécessite de faire évoluer le PLU en vigueur. Compte tenu de son intérêt général avéré, ceci pourra être effectué par une procédure de mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration de projet.

II - Procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU

L'article L300-6 du code de l'urbanisme prévoit que, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, après enquête publique, se prononcer par une déclaration de projet, sur l'intérêt général d'une action ou d'une opération d'aménagement ou de la réalisation d'un programme de constructions.

Par ailleurs, lorsque les dispositions du PLU ne permettent pas la réalisation du projet d'intérêt général, une procédure de mise en compatibilité est prévue par les articles L153-54 et suivants du code de l'urbanisme.

L'intérêt général du projet BAHIA étant avéré, ce type de procédure pourra être utilisé.

La procédure débute par une délibération du Conseil de la Métropole prescrivant la procédure, décrivant le projet, motivant son intérêt général, et annonçant les intentions de Bordeaux Métropole en terme de concertation avec le public.

Une évaluation environnementale portant sur les incidences sur l'environnement des évolutions du PLU nécessaires doit être réalisée et soumise à l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat.

Le projet de mise en compatibilité du PLU fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées.

La déclaration de projet est soumise à enquête publique unique qui porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU. Elle est ensuite approuvée par délibération du Conseil de la Métropole.

III – Mise en place et modalités de la concertation

Dès lors qu'elles sont soumises à évaluation environnementale en application du code de l'urbanisme, les procédures de mise en compatibilité du PLU sont susceptibles d'entrer dans le champ d'application de la concertation prévue par le code de l'environnement à l'article L121-16.

Les objectifs poursuivis par la mise en compatibilité du PLU sont :

- Faire évoluer le document d'urbanisme afin de permettre la réalisation du projet d'intérêt général BAHIA
- Assurer l'insertion du projet dans son environnement immédiat

Bordeaux Métropole, au regard du projet d'évolution du plan local d'urbanisme et des objectifs poursuivis, envisage de mettre en place une concertation associant le public. Cette concertation d'une durée de 3 semaines s'effectuera sous l'égide d'un garant en application de l'article L121-16-1 du code de l'environnement.

Un registre permettant au garant de recueillir les observations et propositions du public et un dossier seront respectivement déposés :

- L'un en mairie de Talence
- L'autre à Bordeaux Métropole – immeuble Laure Gatet – 39/41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux – niveau accueil –

Ils pourront être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir ses observations et suggestions éventuelles.

Le dossier de concertation sera également disponible en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr. La page dédiée au projet contiendra également un registre électronique permettant aux administrés de faire part de leurs remarques.

Les remarques pourront également être adressées au garant par voie postale à l'adresse suivante : Bordeaux Métropole DUPP service planification esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex.

Les observations adressées au garant sur papier (par voie postale ou sur les registres) seront publiées sur la page internet dédiée au projet sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

De plus une réunion publique sera organisée.

Comme indiqué à l'article R121-20 du code de l'environnement, le dossier comportera :

- les objectifs et caractéristiques principales du projet de mise en compatibilité du PLU en lien avec le projet BAHIA à Talence
- le plan dont il découle soit l'extrait du PLU concerné

- la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté
- un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en mairie de Talence et à Bordeaux Métropole, celle-ci sera mise en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr

Un avis sera également publié quinze jours avant le début de la concertation, par voie dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr et par voie d'affichage sur les lieux du projet, précisant les dates de début et de fin de la concertation.

A l'issue de cette période, la concertation fera l'objet d'un bilan qui sera établi par le garant dans le délai d'1 mois. Il sera disponible sur le site internet de Bordeaux Métropole. www.participation.bordeaux-metropole.fr

Dans le délai de 2 mois à compter de la publication du bilan du garant sur son site internet, Bordeaux Métropole publiera un bilan général assorti des mesures qu'elle jugera nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Les éléments du dossier sont tenus à la disposition des élus auprès du service Planification urbaine, 4^{ème} étage, Cité Municipale 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux, tél. 05.33.89.56.56.

Ceci étant exposé il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le code urbanisme et notamment les articles L300-6 et L153-54 et suivants
VU le code environnement et notamment les articles L 121-15-1 et suivants et L122-4 et suivants
VU le Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole en vigueur
VU les éléments du dossier, tenus à la disposition des élus

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt général de l'offre de soins proposée par le projet BAHIA de regroupement de l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué et de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle,

CONSIDERANT QUE le PLU en vigueur nécessite d'évoluer pour permettre la réalisation du projet BAHIA dans le cadre d'une procédure de mise en compatibilité

CONSIDERANT QUE la mise en compatibilité étant soumise à évaluation environnementale, Bordeaux Métropole souhaite organiser une concertation selon les modalités définies aux articles L121-18 et L121-161-1 du code de l'environnement ; qu'en conséquence, le projet est dispensé de déclaration d'intention et ne peut faire l'objet de l'exercice du droit d'initiative

DECIDE

ARTICLE 1 : D'engager une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU pour le projet BAHIA à Talence

ARTICLE 2 : D'approuver les objectifs suivants du projet de mise en compatibilité du PLU dans le cadre du projet BAHIA à Talence ouvert à la concertation :

- Faire évoluer le document d'urbanisme afin de permettre la réalisation du projet d'intérêt général BAHIA
- Assurer l'insertion du projet dans son environnement immédiat

ARTICLE 3 : De soumettre le projet de mise en compatibilité du PLU à concertation préalable du public régie par le code de l'environnement

ARTICLE 4 : De porter à la connaissance du public les modalités envisagées de concertation:

- Durée de 3 semaines
- Recours à un garant de la concertation chargé de recueillir les observations du public quel que soit leur support et d'établir un bilan de la concertation
- Mise à disposition d'un registre et un dossier :
 - o en mairie de Talence
 - o à Bordeaux Métropole – immeuble Laure Gatet – 39/41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux – niveau accueil –

où ils pourront être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir ses observations et suggestions éventuelles.
- Mise en ligne du dossier de concertation sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participatior.bordeaux-metropole.fr et d'un registre électronique afin que les administrés puissent faire part de leurs remarques.
- Organisation d'une réunion publique.

ARTICLE 5 : D'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à solliciter auprès de la Commission Nationale du débat Public la désignation d'un garant en application de l'article L121-16-1 du code de l'environnement

ARTICLE 6 : D'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU et à la mise en place de la concertation dont il fixera les dates d'ouverture et de clôture en concertation avec le garant, et à solliciter l'examen conjoint avec l'Etat et les autres personnes publiques associées, ainsi, en temps utiles, que l'avis de l'autorité environnementale portant sur l'évaluation environnementale.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC;

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

Pour expédition conforme,

le Vice-président,

Monsieur Jacques MANGON

ANNEXE 2 : désignation du garant



SEANCE DU 6 DECEMBRE 2017

DÉCISION N° 2017 / 77 / BAHIA / 1

PROJET BAHIA de BORDEAUX METROPOLE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1 et suivants,
- vu le courrier de Monsieur Jacques MANGON, vice-président en charge de l'urbanisme réglementaire et de la stratégie foncière de Bordeaux Métropole, du 27 novembre 2017, demandant la désignation d'un garant en application de l'article L.121-16-1,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Mariame Julie DUMONT est désignée comme garante du processus de concertation préalable relatif au projet de mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole en lien avec la déclaration du projet BAHIA, avec l'appui de M. François NAU.

Le Président,

Christian LEYRIT



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr